

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

6 FÉVRIER 2025

SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à dix heures, le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes BEAU, DOUCET, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PÉAN-NORQUET, PERSILLARD, REPINÇAY, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LECUIR, LESEIGNOUX, MERCIER, PILLEFER, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

Mme DUBÉ à M. THORIN

M. PAOLETTI à Mme PÉAN-NORQUET

Mme THIBAUT à M. BIOULAC

M. PELTIER à Mme VERNERET

Mme ANDRÉ à M. HARNOIS

M. SARTORI à Mme BEAU

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme Florence DOUCET

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT DE MANIÈRE CONTINUE SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉUNION.

LES SORTIES DE SALLE ET POUVOIRS PONCTUELS SONT RELATÉS DOSSIER PAR DOSSIER.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil départemental du 12 décembre 2024.....	5
2. Budget primitif et éléments financiers pour 2025	6
3. Situation des AP/CP et AE/CP – Budget primitif 2025.....	41
4. Subventions 2025	42

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Bonjour à tous. Je suis ravi de vous retrouver pour cette session. Je remercie la présence de la presse, je remercie la présence du colonel Le Gall, directeur adjoint du SDIS et les responsables des services. Nous venons d'apprendre le décès de Michel Eimer. Il était professeur de sciences physiques, enseignant. Il a été maire de Saint-Gervais de 1983 à 1995, conseiller général de Loir-et-Cher de 1979 à 2004 sur le canton de Blois 2. Je pense qu'il était aussi le suppléant de Michel Fromet, comme député et vice-président de la commission locale d'information également, me dit Mathieu. Je vous demande donc une minute de silence à sa mémoire.

Nous avons quelques absents ce matin. Angélique Dubé donne pouvoir à Christophe Thorin ; Jacques Paoletti donne pouvoir à Élodie Péan ; Agnès Thibault donne pouvoir à Pascal Bioulac ; Guillaume Peltier donne pouvoir à Virginie Verneret ; Tania André donne pouvoir à Bruno Harnois et Philippe Sartori donne pouvoir à Marie-Pierre Beau.

Florence Doucet assurera le secrétariat de séance, merci à elle.

Mes chers collègues, l'État a enfin un budget, nous avons également une loi de financement sur la Sécurité sociale, adoptée par le 49-3. C'est plutôt une bonne nouvelle. Il n'y a pas eu de censure puisqu'elle a été retoquée hier au Parlement, les socialistes n'ayant pas, dans leur majorité, voté cette motion.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour voter le budget 2025 du département à une date inhabituelle. Comme vous le savez, la raison de ce décalage est liée directement à l'instabilité politique et budgétaire nationale qui ne permettait pas de voter sereinement le budget 2025 dans notre collectivité. C'est en effet dans un contexte économique et politique troublé que s'ouvre notre séance budgétaire. Selon le Fonds monétaire international, les risques pour la croissance mondiale sont nombreux et doivent nous inquiéter. Si la croissance mondiale devait s'établir à 3,3 % en 2025 comme en 2026, et que l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025, puis 3,5 % en 2026, les perspectives à court terme se caractérisent par des risques hétérogènes.

Les marchés ont été perturbés par des épisodes d'instabilité politique dans certains pays asiatiques et européens qui ont accentué l'incertitude. Les tensions géopolitiques, notamment celles au Moyen-Orient, ainsi que les frictions commerciales à l'échelle mondiale, restent élevées. L'élection de Donald Trump à la Maison-Blanche laisse augurer des frictions sur le commerce mondial.

En France, ces soubresauts internationaux ont des effets concrets et viennent renforcer une situation économique et sociale très difficile. Si les prix des énergies et des matières premières importées ralentissent, l'inflation sur un an s'établit à 1,3 %, tandis que les perspectives d'investissement se dégradent nettement dans l'industrie selon l'INSEE. Le climat des affaires en France reste morose. Pour le quatrième trimestre de l'année 2024, l'économie française est à l'arrêt, la croissance a reculé de 0,1 point. Un indicateur d'une économie malade, les autorisations de permis de construire de logements neufs ont chuté de 12,3 % en 2024. Les coûts de construction ont sensiblement augmenté du fait de la hausse du prix des matériaux, consécutive à la guerre en Ukraine et de normes environnementales beaucoup plus strictes. Parallèlement, les acquéreurs ont pâti de la brutale remontée des taux d'emprunt et de la fin des mesures de soutien au crédit et à l'investissement locatif. Sur le marché du travail en France, les craintes s'accumulent, les clignotants s'allument un à un sur le front des recrutements. Le taux de chômage devrait atteindre 8,5 % de la population active en fin d'année, alors que 100 000 destructions d'emplois sont prévues en 2025. À noter d'ailleurs que l'on sent une reprise du chômage et de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi sur la région Centre-Val de Loire et le Loir-et-Cher est le plus impacté, principalement sur les moins de 25 ans.

Alors que le budget 2025 de l'État vient d'être adopté au moyen du 49-3, nous apprenons que Bercy prépare déjà le budget 2026. La volonté de Bercy est d'éviter de reproduire les dérapages de

prévisions. En effet, pour le budget 2024, le déficit public a connu un dérapage exceptionnel de l'ordre de 50 milliards d'euros entre l'objectif initial et la réalité. Le gouvernement s'est engagé encore vis-à-vis de l'Union européenne à ramener le déficit public à 3 % maximum en 2029. Cela implique de limiter le déficit autour de 4,8 % en 2026, donc de trouver environ 18 milliards d'euros de nouvelles recettes ou de nouvelles économies. Selon certaines informations qui circulent, l'effort portera encore en partie sur les collectivités locales. Pour rappel, dans la première mouture du budget de l'État pour 2025, le département de Loir-et-Cher devait supporter une facture de plus de 16 millions d'euros sans compter le volet 2 du Ségur et la revalorisation du RSA. En 2024, on comptait déjà 30 % de départements en grande difficulté. À la fin de cette année, si rien ne change, nous serons 60 % à nous retrouver avec une marge brute inférieure à 7 %. Les départements ont continué à s'enfoncer dans la crise avec une chute de près de 50 % de leur épargne brute soit 3,2 milliards d'euros contre 6,3 milliards un an plus tôt.

Pour le Loir-et-Cher, notre épargne nette a presque disparu en trois ans. Dans la première mouture du budget de l'État, nous allons supporter à nous seuls plus de 40 % de l'effort demandé aux collectivités, soit près d'un milliard d'euros alors que nous sommes la strate la plus exposée et que nous n'avons plus aucune marge de manœuvre et aucun levier fiscal. Cet effort demandé par l'État représente un peu plus de 7 millions d'euros pour le Loir-et-Cher. Notre département fait face à une équation budgétaire complexe, d'un côté des dépenses qui s'envolent, des besoins qui s'intensifient, et de l'autre, des ressources limitées, des marges de manœuvre qui s'amenuisent. Nous sommes pris en étau entre nos responsabilités et les moyens dont nous disposons. Le financement du RSA, l'accompagnement des personnes âgées et handicapées, la protection de l'enfance, autant de missions essentielles que nous assumons, mais à quel prix ? Les dépenses sociales qui nous sont imposées sans compensation représentent aujourd'hui près de 70 % des budgets des départements. Les départements ont engagé en deux ans 3 milliards de dépenses sociales supplémentaires à la demande de l'État. Ce n'est ni tenable, ni durable. Dans le même temps, nous avons perdu 3 milliards de DMTO et connu une TVA très atone. Pour notre seul département de Loir-et-Cher, le reste à charge des allocations individuelles de solidarité, ce qu'on appelle les AIS en 2024, est de près de 35 millions d'euros et depuis 2002, de près de 576 millions d'euros. Par ailleurs, nos recettes fiscales fondent comme neige au soleil. Un chiffre : les droits de mutation à titre onéreux, ce qu'on appelle les DMTO, notre principale recette fiscale, ont subi une baisse de 18 millions d'euros en trois ans. 18 millions, cela correspond à un an de nos dépenses de fonctionnement pour l'éducation, les bâtiments et les mobilités.

Le Premier ministre François Bayrou a proposé aux départements un rendez-vous de la Refondation lors de ses vœux à Départements de France, dans l'idée de se mettre autour de la table pour parler de la place du département, notamment vis-à-vis des régions. Pour l'instant, rien de concret, mais nous restons vigilants et en attente de prochaines annonces. Il nous faut avancer avec lucidité, nous ne pouvons pas remplir un puits sans fond avec une cuillère percée. Chaque euro doit être utilisé avec intelligence, chaque projet pensé pour sa valeur à long terme.

Pour ce budget 2025, nous ne faisons pas de coupes sombres et brutales dans nos dépenses, contrairement à de nombreux départements. Nous sommes et demeurons la collectivité des solidarités humaines et territoriales. Nous stabilisons ainsi dans ce projet nos politiques de solidarité, cœur de nos compétences, alors que des moyens considérables supplémentaires ont été consacrés aux solidarités de 2022 à 2024. C'est une hausse de 40 millions d'euros en trois ans. La santé est une priorité absolue et nos grands dispositifs en faveur de la culture, du sport, de la jeunesse et des collégiens sont préservés, tout comme les aides aux communes. Nous avons décidé, en responsabilité, de maîtriser nos dépenses de personnel, de demander un effort raisonnable au secteur associatif ou encore de décaler dans le temps certains projets. Ces économies sont indispensables pour garantir notre capacité d'agir pour l'avenir des Loir-et-Chériens. Et pourtant, nous refusons de gérer la pénurie. Voici pourquoi je vous présente aujourd'hui un budget responsable, mais ambitieux, notre ambition ne doit pas être étouffée par les contraintes. Gouverner, c'est prévoir, mais c'était aussi oser. Nous devons faire preuve d'inventivité pour continuer d'investir dans nos territoires, tout en gardant un cap responsable.

Les investissements demeurent ainsi à un niveau élevé à près de 58,2 millions d'euros en 2025.

Notre section d'investissement est volontaire et permettra de poursuivre nos grands travaux, notamment dans les collèges, d'initier ceux de la passerelle sur la Loire et de poursuivre les études de tous les autres grands projets. Ce programme d'investissement ambitieux permettra également, et c'est très important, de ne pas renoncer au gros entretien de notre patrimoine routier et bâti. Un budget responsable n'est pas synonyme de renoncement. Il doit être un levier pour agir, un moteur pour innover, une promesse pour notre territoire. Nous avons le devoir de concilier prudence et audace, rigueur et ambition. Parce qu'un département qui cesse d'investir est un département qui s'éteint. Parce qu'un budget sans vision est un budget sans avenir. Aujourd'hui, nous faisons le choix de l'engagement, de l'équilibre et de la responsabilité. Merci de votre écoute. Je vous propose de passer au dossier n°1.

1. Approbation du procès-verbal du conseil départemental du 12 décembre 2024

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous devons faire un vote. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes négatifs ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Le procès-verbal du conseil départemental du 12 décembre 2024, annexé à la présente délibération, est approuvé.*

Présents : 24

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 6

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Tania André à Bruno Harnois ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Angélique Dubé à Christophe Thorin ; Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault), Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir de Jacques Paoletti), Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir d'Angélique Dubé), Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

2. Budget primitif et éléments financiers pour 2025

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 2 sera consacré au budget primitif. Au préalable, je vais me permettre de vous donner quelques éléments pour l'étude des différents dossiers. Pour l'examen du projet de budget primitif 2025 du département auquel nous allons consacrer l'essentiel de notre réunion aujourd'hui, je vous propose que nous organisions les travaux de la manière suivante. Après la présentation de notre rapporteur général au budget Claire Foucher-Maupetit, nous déroulerons la présentation du budget par politique en quatre séquences :

- 1- Examen des dossiers solidarité, santé et sécurité civile ;
- 2- Examen des dossiers mobilités, patrimoine, éducation et aménagement du territoire ;
- 3- Examen des dossiers culture, sport, tourisme, le Breuil ;
- 4- Examen des dossiers ressources et innovation, et le numérique.

Je vous propose qu'à l'issue de chacune des quatre séquences, nous engagions nos débats, d'abord avec les examens des éventuels amendements et ensuite, si vous le souhaitez, par des interventions concises. Ensuite, chacun pourra se prononcer sur le budget avant le vote global en restant concis. Je donne la parole à notre collègue Claire Foucher-Maupetit pour la présentation générale du budget primitif 2025. Nous avons des déports à annoncer au préalable.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, directeur général des services

Sur le rapport n° 2, je signale un déport sur la subvention attribuée à l'INSA Centre-Val de Loire pour son projet d'investissement ; les membres du CA se déporteront sur ce vote : Claire Foucher-Maupetit et Virginie Verneret.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Pour les subventions, on annoncera les déports ultérieurement.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci Monsieur le président. En préambule je voulais saluer les services pour le travail important qui a été réalisé pour élaborer cette présentation. Je vous propose de présenter cela sur dix diapositives, suivies d'une vidéo qui permettra de synthétiser l'ensemble de ce budget primitif 2025.

Mes Chers collègues, trois semaines après notre session du 16 janvier consacrée au débat d'orientation budgétaire pour 2025, nous nous retrouvons, comme vous l'avez dit président, pour voter le budget primitif 2025 dans l'esprit évoqué tout à l'heure, audacieux et avec une forte volonté d'investir. Conformément au rapport de Monsieur le président et au regard du temps très court entre les deux sessions, le projet de budget primitif soumis à notre examen est évidemment extrêmement proche de l'esquisse globale présentée à l'occasion des orientations budgétaires. Les travaux parlementaires du nouveau projet de loi de finances 2025 ont repris au Parlement sur la base de la dernière version du projet de loi de finances du gouvernement de Michel Barnier.

S'agissant des recettes, les hypothèses que je vais vous soumettre sont donc quasi

identiques à celles développées lors des orientations budgétaires du 16 janvier dernier.

Je vous propose de débiter avec le rappel de l'équilibre global agrégeant le budget principal et les budgets annexes. La section de fonctionnement s'établit à 382,4 millions d'euros. À l'arrondi près, c'est le même montant qu'aux OB. Pas de changement également en section d'investissement, vous retrouvez les 68,2 millions d'euros dont 10 millions au titre du remboursement du capital de la dette. Toutefois, pour la bonne lisibilité et la bonne compréhension de cette présentation, je vous précise que deux éléments techniques sont écartés. D'abord, et comme chaque année, une enveloppe prévisionnelle de 13 millions équilibrée en recettes et en dépenses pouvant nous permettre de procéder à d'éventuelles opérations de gestion de la dette. D'autre part, et c'est une nouveauté, des flux techniques équilibrés en recettes et en dépenses, à hauteur de 7,6 millions d'euros entre le budget principal et le nouveau budget annexe lié à la production d'électricité photovoltaïque. Dans un prochain écran, je vous apporterai quelques détails relatifs à ces opérations. Au global, et en dehors des flux techniques évoqués à l'instant, le budget 2025 agrégé s'équilibre donc à 450,6 millions d'euros : c'est le montant que vous trouvez complètement en haut avec les grandes masses pour l'investissement, le fonctionnement, les dépenses et les recettes.

Pour cette diapositive n° 2, je vous propose de nous arrêter quelques instants sur la création de ce nouveau budget annexe destiné à la production d'électricité photovoltaïque. C'est un peu technique, mais ce sera présenté une fois et on reviendra ensuite sur le budget principal. Ce schéma synthétise les flux budgétaires liés à la création de ce budget annexe. Globalement, et pour faire simple, il y a un transfert de la valeur des investissements déjà réalisés ces dernières années, s'agissant de la phase 1. C'est-à-dire la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures, on l'a déjà évoqué, de huit collèges, mais également des archives départementales. Parallèlement, un transfert de la quote-part des emprunts réalisés et des subventions d'équipement reçues pour ces investissements. Bien évidemment, les futures installations sont désormais directement portées par le budget annexe, c'est-à-dire la phase 2 de déploiement qui concernera dix collèges et ensuite trois autres bâtiments départementaux. En section de fonctionnement, le budget annexe bénéficiera du produit de la revente sur le réseau général de l'électricité non auto-consommée qui est évalué à peu près à 90 000 € en cette première année. Il refacturera au budget principal l'électricité auto-consommée, d'une valeur également évaluée à 90 000 € pour l'équilibre budgétaire. Je vous propose pour la suite de la présentation de neutraliser ces mouvements techniques en investissement afin de ne pas perturber la bonne lecture de notre section d'investissement et donc de comparer pour les années à venir ce qui est comparable.

Dans la diapositive n°3, vous voyez à présent l'équilibre, donc fonctionnement et investissement cumulés, dans les cinq budgets annexes qui viennent s'ajouter à celui du budget principal, que vous avez en haut de l'écran, avec les 444,5 millions d'euros. Les budgets annexes, je les rappelle rapidement : laboratoire départemental d'analyses, service qualité de l'eau, fonds de solidarité pour le logement, l'aérodrome Blois le Breuil et cette année, la production d'électricité en photovoltaïque. Concernant la structuration du budget, cet écran présente l'équilibre des grandes masses du projet de budget primitif pour 2025, comme on le fait habituellement, et cela va s'illustrer au fur et à mesure de ma présentation. À savoir, les blocs de recettes et de dépenses en fonctionnement, mais également en investissement.

Les taux d'évolution qui s'affichent sont calculés par rapport au total des crédits votés en 2024. Très peu d'évolution à commenter par rapport aux OB, si ce n'est une très légère amélioration des hypothèses de recettes de fonctionnement. Je reviendrai sur l'écran suivant en détail. Les blocs qui apparaissent en vert illustrent le lien entre l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui permet de couvrir le remboursement en capital pour 10 millions d'euros et d'autofinancer une grande partie de nos investissements pour environ 2,0 millions d'euros. Nous l'avons longuement évoqué lors des OB, c'est évidemment l'épargne nette et son assèchement ces trois dernières années, mais malheureusement cette situation est vraie pour l'ensemble des départements, c'est très inquiétant et cela nous préoccupe pour la réalisation de ce budget. Vous le voyez, cette baisse de 65 % par rapport au BP de l'année dernière, je vous rappelle que cet écran avait marqué les esprits lors des orientations

budgetaires, il montrait même une baisse de 95 % entre le BP 2022 et aujourd'hui.

Concernant les recettes de fonctionnement, comme je vous le précisais à l'instant, très peu d'ajustements par rapport à ce même écran présenté lors des OB, s'agissant des principales hypothèses de recettes. Je les reprends, mais elles sont comparables à ce que l'on avait déjà évoqué. S'agissant de la TVA, la perspective d'une confiscation de la dynamique 2025 au seul bénéfice de l'État se confirme. Notre recette 2025 sera donc calée sur la recette définitive connue maintenant de 2024. Pour mémoire, 2024 ayant été inférieure à notre prévision totale votée, c'est pourquoi la recette de TVA apparaît en diminution. La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera strictement reconduite, donc sur ce point, pas de surprise. S'agissant des DMTO, les droits de mutation, vous le savez, une forme de légère reprise s'est esquissée au quatrième trimestre 2024 et la conjoncture de baisse des taux qui conduit à l'accroissement des transactions semble à ce jour être favorable. Dans ce contexte, il paraît réaliste d'espérer une reprise par rapport à notre recette 2024, mais on vote pour l'ensemble du budget 2025, donc nous sommes prudents pour les DMTO. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) constitue la seule véritable source de dynamisme dans nos recettes. Nous le constatons tous à titre personnel, les cotisations d'assurance connaissent de fortes hausses qui se traduisent favorablement pour le département, nous y reviendrons tout à l'heure. Au regard du produit définitif 2024, il a été possible, entre les OB et le BP, de recalculer à la hausse le produit attendu en 2025. On a ajouté 800 000 € par rapport aux OB. Enfin, s'agissant des autres recettes, l'évolution négative est principalement portée par la baisse des recettes de péréquation des DMTO, l'alimentation des différents fonds étant logiquement en baisse. Vous avez sur cette illustration l'ensemble des recettes de fonctionnement espérées en 2025.

Concernant les dépenses de fonctionnement, je me permets de faire très bref puisque chaque vice-président aura l'occasion de prendre la parole pour vous apporter tous les éclairages nécessaires. Je vous précise simplement que ce projet de budget est strictement aligné sur les données présentées lors des OB. Je rappelle qu'avec un positionnement intermédiaire, entre la référence au BP 2024 et au total voté 2024, ce projet de BP 2025 réalise un équilibre sérieux entre impérative maîtrise de la dépense et moyens nécessaires au bon exercice de nos grandes compétences : solidarités, collèges, mobilité, sécurité civile, culture, sport, etc. Puisque la stabilisation des ressources consacrées à nos politiques des solidarités a pu susciter quelques inquiétudes lors du débat d'orientation budgétaire, je vous propose un graphique rétrospectif depuis 2020 sur les moyens consacrés aux solidarités.

S'agissant de l'évolution des dépenses des solidarités sur ces dernières années, plusieurs enseignements sur ce graphique concernant les différents CA de 2020 à 2024. Une stabilisation de la dépense entre deux années, cela a déjà existé, vous le constatez, entre les comptes administratifs 2020 et les comptes administratifs 2021 où il y avait - 0,1 %. Des moyens considérables supplémentaires ont été consacrés aux solidarités de 2022 à 2024, on est bien sur les CA, c'est-à-dire vraiment la réalité effective des dépenses. C'est une hausse de 40 millions d'euros en trois ans. 48 % de cette hausse ont été consacrés à l'enfance avec l'augmentation des mesures éducatives, la mise en œuvre de la stratégie nationale enfance, le Ségur, etc. Et 40 % à l'autonomie avec notamment la hausse du nombre d'ayants droit, l'augmentation de la tarification des SAAD, le Ségur, etc. La consolidation de ces moyens supplémentaires pour 2025 permet de continuer à dispenser un service de grande qualité et à mettre en œuvre les actions du schéma des solidarités fortes pour le département.

Je complète ce focus par un second écran consacré cette fois uniquement à l'enfance. C'est une diapositive qui a été insérée en complément des OB. Vous constatez que sur la période 2020 à 2023, nous ne disposons pas encore des comptes administratifs complètement terminés pour 2024, le Loir-et-Cher est le département de la région Centre-Val de Loire qui a de très loin le plus augmenté son budget consacré à la protection de l'enfance. Je crois en résumé que ces deux graphiques sont de nature à rassurer quant à la capacité de stabilisation de nos crédits en 2025 sans mettre pour autant en péril les capacités d'action du département.

J'en arrive maintenant à la section d'investissement et là encore je serai brève puisque les

chiffres sont identiques à ceux présentés lors des OB. Bien évidemment, je vous rappelle qu'il s'agit de chiffres hors remboursement en capital de la dette et hors opérations patrimoniales liées à la mise en œuvre du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque que je vous ai présentées dans les premières diapositives. J'attire une nouvelle fois votre attention sur le dimensionnement encore très ambitieux de notre section d'investissement, comme vous l'avez évoqué, Monsieur le président. Au regard de l'équilibre fragile de notre section de fonctionnement, c'est donc un effort d'investissement tout à fait méritoire au service des Loir-et-Chériens et de nos territoires.

Au titre des investissements directs, les opérations dans les collèges mobiliseront des crédits de paiement importants, notamment à Neung-sur-Beuvron et à Veuzain-sur-Loire. S'agissant des infrastructures et des mobilités, l'année 2025 sera celle du début de la phase de travaux de la passerelle sur la Loire. Enfin, contrairement à de nombreux départements, le Loir-et-Cher maintient en 2025 ses grands programmes de soutien aux communes et aux communautés de communes, tellement indispensables et précieux avec la DDSR, la DDAD, la DMA.

Concernant le financement des investissements, nous avons repris également la même présentation. J'en termine avec cet écran qui synthétise le financement de la section d'investissement. Je ne reviens pas sur la faiblesse de l'épargne nette, on l'avait largement évoquée, compensée il est vrai par un niveau de ressources propres d'investissement important en 2025. C'est notamment le bénéfice de solides cofinancements d'un certain nombre de nos projets et notamment celui de la passerelle sur la Loire. L'emprunt d'équilibre s'élève donc, vous l'avez sur la droite, à 34 millions d'euros, pour les autres recettes à 22,1 millions d'euros et l'épargne nette que nous avons évoquée et qui n'est plus que de 2,0 millions d'euros.

Mes chers collègues, j'en termine donc avec cette présentation de synthèse qui va être complétée par les interventions thématiques des vice-présidents. Bien entendu, nous continuerons à suivre avec beaucoup d'attention les travaux parlementaires autour du nouveau projet de loi de finances 2025 avec l'espoir que l'actualisation des hypothèses de recettes puisse évoluer favorablement dans les mois à venir, permettant un meilleur autofinancement notamment de notre section d'investissement. Sans redondance excessive avec ma conclusion lors des orientations budgétaires, il est manifeste qu'avec ce budget 2025, comme tous les départements de France, nous arrivons aux limites de l'exercice. Ce n'est plus de l'équilibre, c'est de l'équilibrisme, le modèle de financement des collectivités territoriales et en particulier celui des départements devant être repensé. Sans vouloir insister, il faut que nous restions en mouvement, en innovant comme vous l'avez dit Monsieur le président, en investissant, en étant audacieux, en restant solides et responsables, pleinement engagés sur nos compétences tout en demeurant évidemment mesurés dans nos arbitrages. Yvon Gattaz disait : « *L'entreprise est une bicyclette qui doit son équilibre au mouvement et sa solidité au cadre* ». Nous allons donc faire de la bicyclette. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire pour cette présentation toujours didactique. Nous allons projeter la vidéo consacrée au budget primitif. (*Projection d'un film.*)

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Cela reprend l'essentiel de ce qui a été présenté.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci à la direction de la communication pour la réalisation de ce film. Comme vous le voyez, notre département connaît, tout comme l'ensemble des départements français, une chute de son épargne nette impressionnante avec - 95 % en trois ans. La conjoncture économique va également jouer un rôle important pour notre santé financière future. La hausse prévue du chômage à 8,5 % fin 2025, avec une prévision de 100 000 destructions d'emplois, peut nous faire craindre une hausse de nos

dépenses de RSA, obérant d'autant plus notre épargne nette. La chute de cette épargne nous contraint à être responsables de notre gestion budgétaire tout en conservant une ambition importante pour l'avenir du Loir-et-Cher.

Je vous propose de débiter la première séquence consacrée aux politiques de solidarité, à la sécurité civile et incendie-secours. Un petit mot d'introduction. Avec plus de 242 millions d'euros, les politiques de solidarité représentent le premier budget de notre collectivité. Ce budget qui traduit notre rôle de chef de file des solidarités est construit pour protéger les plus fragiles et accompagner les Loir-et-Chériens de la petite enfance jusqu'au grand âge. Les efforts préconisés pour contenir nos dépenses dans tous les secteurs s'appliquent aussi aux politiques des solidarités qui ont connu des abondements conséquents ces dernières années pour, d'une part, accompagner des projets et expérimentations innovants et, d'autre part, améliorer les prises en charge dans le domaine de l'enfance. Ainsi que notre collègue Claire Foucher-Maupetit a eu l'occasion de l'exprimer dans sa présentation liminaire, entre 2020 et 2024, l'évolution moyenne annuelle a atteint + 5,5 % soit près de 40 millions d'euros supplémentaires. Après ces années de forte augmentation, une stabilisation indispensable en 2025 est proposée de + 1,2 % par rapport au budget primitif 2024 et de - 1,1 % par rapport au total voté, mais + 1 % par rapport au réalisé 2024 qui vient d'être stabilisé à 237,5 millions d'euros. Nous pérennisons des moyens très conséquents, une nécessité pour protéger les Loir-et-Chériens et permettre le déploiement des actions du schéma des solidarités que nous avons adopté récemment. Avec ce budget, nous maintenons une qualité de réponse opérationnelle conforme en tous points aux ambitions du département.

Par ailleurs, conformément à la proposition solidairement arrêtée au sein de Départements de France, ce projet de budget primitif n'intègre pas la prise en compte du volet 2 du Ségur, l'extension des revalorisations salariales au personnel du secteur médico-social qui n'en avaient pas bénéficié dans le volet 1. Les départements exigent légitimement la compensation intégrale des dépenses inhérentes à ce Ségur 2 pour le déployer. De la même façon, l'indexation de l'allocation RSA n'est pas intégrée, les départements demandant également au gouvernement sa compensation intégrale. J'aime à le rappeler, il y a dix ans, les dépenses de solidarité étaient compensées à hauteur de 70 % par l'État, aujourd'hui c'est à peine 40 %.

Six politiques seront présentées : enfance-famille, autonomie, insertion, habitat, santé, inclusion numérique. Je donne la parole à Florence Doucet pour les politiques enfance-famille.

Madame Florence DOUCET

Merci, Monsieur le président. Mes chers collègues, les politiques de l'enfance et de la famille portées par le département représentent le deuxième budget des solidarités. C'est un secteur sur lequel nous avons consacré de très gros efforts ces dernières années et cela était indispensable pour répondre aux urgences et à la progression quantitative et qualitative de notre réponse opérationnelle dans ce secteur. Ainsi, c'est un budget qui a connu une hausse en cumul de près de 50 % sur la période 2020/2024, comme Claire nous l'a rappelé tout à l'heure. Dans ce budget 2025, sur le champ de la protection de l'enfance, nous maintiendrons un niveau élevé de crédits pour :

- Lancer plusieurs projets prévus au schéma départemental des solidarités, notamment la mise en œuvre de structures pluri-institutionnelles, projets de structures aide sociale à l'enfance et de psychiatrie, aide sociale à l'enfance en situation de handicap, aide sociale à l'enfance et protection judiciaire de la jeunesse ;
- Absorber l'impact en année pleine du déploiement du projet d'aide éducative de prévention dans le cadre d'une synergie importante avec nos services ;
- Assurer le lancement de la restructuration de l'offre de placement en protection de l'enfance avec pour premier chantier la fermeture du placement familial spécialisé de l'ACESM et la préparation de l'installation du village d'enfants avec le porteur de projet « action enfance » ;
- Prendre en compte l'impact en année pleine hors charges d'investissement initiales du dispositif de la résidence Rocheron et préparer le projet de foyer intergénérationnel Lumière.

Vous le voyez, sur ce secteur complexe et sensible, nous ne baissons pas la garde et maintenons le cap pour assumer nos compétences.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence. Je vais maintenant donner la parole à Monique sur le secteur de l'autonomie.

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci beaucoup Monsieur le président. Je veux m'associer à Claire pour remercier l'énorme travail de nos professionnels. C'est normal, nous avons beaucoup de personnes fragiles. J'ai l'honneur de vous présenter le budget 2025 au titre de l'autonomie qui est construit en fonction des évolutions des politiques nationales qui visent, notamment, l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'amélioration des accompagnements des personnes dépendantes à domicile ou en établissement. Cette ambition se traduit dans le budget proposé et nous resterons bien sûr offensifs pour répondre à ces enjeux.

Concernant le service public départemental de l'autonomie que nous vous avons maintes fois présenté, appelée SPDA, les actions de la maison départementale de l'autonomie sont confortées. Un simple exemple, Vivre autonome 41 que tout le monde connaît et sur lequel nous nous sommes appuyés pour répondre au projet. Parce que nous sommes un département expérimentateur pour la mise en place de ce service et que nous avons été clairement repérés comme collectivité pilote par la CNSA. Ce budget prend en compte les évolutions réglementaires applicables pour les plans d'aide individuels et la mise en œuvre des actions du schéma départemental des solidarités. À titre d'exemple, en 2025, nous verrons le déploiement des technicothèques de la Maison bleue et l'accompagnement des aidants notamment à travers des solutions de répit. Nous pourrons travailler d'une manière équitable sur tout le département puisque maintenant il y a une plateforme de répit dans le nord, dans le centre et dans le sud. Nous sommes les seuls en France à avoir une technicothèque offrant une prise en main du matériel pour nos enfants en situation de handicap, et comme cela marche très bien, nous allons lancer une technicothèque pour les adultes en situation de handicap qui auront besoin de matériel, suivis par l'ergothérapeute de la Maison bleue.

Dans le domaine de l'accès au droit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, nous serons engagés dans la poursuite des nouveaux droits réglementaires de l'allocation personnalisée d'autonomie qui s'élargit un peu en nous demandant d'inclure dans le plan d'aide un lien social appelé petit moment de convivialité. Donc ce sera pris en charge dans le futur plan d'aide, par exemple la parentalité, dans la prestation de compensation du handicap.

Nous serons engagés également dans l'application du tarif fixé nationalement pour les heures d'aide à domicile réalisées par un service prestataire et nous augmentons notre tarif horaire de remboursement de 1,08 €, il passe donc à 24,58 € de l'heure par rapport à 2024. Nous mobilisons 27 500 000 € pour le maintien domicile.

Pour les établissements et structures médico-sociaux relevant de la compétence du département, il vous est proposé d'appliquer un taux de 2 % sur les dépenses brutes des budgets de la section tarifaire hébergement de toutes les structures habilitées à l'aide sociale. La fixation du point GIR, qui est d'importance puisque c'est un groupe iso-ressource qui va déterminer la dotation de dépendance, nous l'avons fixé à 7,57 €, ce qui veut dire que si vous avez un GIR modéré à 580, vous multipliez par 7,57 €, ce qui est important. Nous avons une attention particulière sur ce point GIR. Depuis 2019, nous l'avons augmenté de 17 %.

Il est également prévu la mise en œuvre en partie du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie que vous connaissez sous le nom de PRIAC avec l'agence régionale de santé Centre, pour lequel je vous rappelle que nous avons émis un avis

favorable le 17 octobre 2024, mais avec cependant des réserves quant à l'insuffisance quantitative des accompagnements médicaux. Nous trouvons que c'était insuffisant par rapport aux besoins du département notamment les maisons d'accueil spécifiques, et par rapport aussi à l'insuffisance de moyens dans l'accompagnement, par exemple lorsque des cliniques psychiatriques ferment et que l'on déporte un peu cette population vers nos services médico-sociaux. Donc il y a vraiment un glissement de charge et de financement. Avec 119 millions d'euros en faveur de l'autonomie, nous portons un budget qui est dans les conditions actuelles fort et ambitieux pour un Loir-et-Cher toujours plus solidaire. Je passe la parole.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Monique. Je vais donner la parole à Florence pour le secteur de l'insertion.

Madame Florence DOUCET

Merci, Monsieur le président. Mes chers collègues, dans un contexte économique et social marqué par l'instabilité, où l'activité est suspendue à un regain de confiance, les prévisions de croissance du PIB national ne devraient pas dépasser 0,9 % en 2025 selon l'INSEE et une dégradation du taux de chômage est annoncée. Notre département doit faire face aux tensions pour les recrutements sur divers secteurs d'activité. Dans ce contexte, nos engagements en faveur de l'insertion seront réaffirmés et nous poursuivrons nos actions auprès des recruteurs en renforçant les liens entre les acteurs économiques et les professionnels des services publics de l'emploi pour faciliter l'embauche des publics les plus fragiles. Ainsi, l'action renforcée des actions d'immersion en entreprise issue des travaux du schéma départemental des solidarités se poursuivra et s'intensifiera sur 2025 par le biais du développement des immersions et visites d'entreprises pour le public et les professionnels et par la mise en place d'actions innovantes. L'accompagnement financier des structures de l'insertion par l'activité économique qui est la dernière marche avant l'emploi classique, est sanctuarisé dans le budget 2025, tout comme les engagements financiers permettant la levée du frein à la mobilité avec notamment le financement d'un garage solidaire. Enfin, le département s'est engagé dans l'expérimentation de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA dès 2024 afin d'être prêt pour la mise en place de la loi du plein emploi à compter du 1^{er} janvier. Aussi, en lien étroit avec France Travail, nous poursuivrons et intensifierons les accompagnements vers l'emploi des allocataires en dynamisant leur parcours par un premier contact d'engagement le plus tôt possible et des contacts plus réguliers. Avec près de 55 millions de crédits dédiés à ce secteur, le département montre ainsi son ambition de soutenir l'emploi en Loir-et-Cher en demeurant au plus près des publics en difficulté et des acteurs de l'économie du Loir-et-Cher. Un seul objectif : la remise à l'emploi.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence, je te laisse poursuivre avec le secteur de l'habitat.

Madame Florence DOUCET

Merci. Mes Chers collègues, l'accès à un logement et le maintien dans celui-ci sont primordiaux pour une insertion sociale et socioprofessionnelle réussie et durable. Pour agir le plus tôt possible sur l'insertion des jeunes en situation de fragilité et/ou de vulnérabilité, l'articulation entre les acteurs et les dispositifs doit être renforcée afin d'identifier les besoins non couverts pour construire une offre d'accompagnement articulant les volets logement, hébergement et emploi. Le budget 2025 consacré à notre action dans le domaine de l'habitat sera de 2,2 millions d'euros et nous permettra de poursuivre nos options habituelles et d'en lancer de nouvelles. Ainsi, une action issue des travaux du schéma départemental des solidarités sera engagée, le pack « jeune emploi logement ». Par ailleurs, au premier trimestre, le département signera avec l'État et l'ARS le plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées « Un chez soi pour tous les Loir-et-Chériens » que je vous ai présenté lors de notre dernière commission permanente. Le département s'engagera encore davantage

sur le portage des besoins de ces publics en lançant en 2025 des travaux de co-construction avec l'Etat d'un programme départemental de l'habitat, pilier de l'axe habitat logement du schéma départemental des solidarités.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence. Je vais donner la parole à Bruno Harnois sur les politiques en faveur de la santé.

Monsieur Bruno HARNOIS

Merci, Monsieur le président. Mes Chers collègues, notre système de santé demeure l'une des principales préoccupations des Français. Vous le savez, 83 % du territoire national est un désert médical. Nous avons repensé la place et le rôle des territoires dans l'accès aux soins, l'action du département dans le domaine de la santé est au premier plan dans les priorités du projet de mandat. Elle est axée sur deux volets principaux : la prévention de la santé et de la perte de l'autonomie ; la promotion de la santé.

Au titre de la prévention de la santé, en plus des actions de prévention du 41 en bonne santé pour préserver une jeunesse en bonne santé, le département en lien avec les orientations de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire a mis en œuvre un travail partenarial avec le centre hospitalier de Blois afin que ce dernier puisse reprendre l'activité de lutte contre la tuberculose, ce qu'on appelle le CLAT. Un tuilage est proposé sur le premier semestre 2025. Au titre de la prévention de la perte d'autonomie, le département de Loir-et-Cher sera un acteur très engagé dans le nouveau gérontopôle récemment mis en place avec notamment une aide en faveur de l'ingénierie au bénéfice des personnes âgées en termes de recherche, d'innovation, de formation, de soutien économique, de communication et d'information. Les travaux en faveur de l'aide aux aidants prévus dans le cadre du schéma départemental des solidarités seront lancés en lien également avec la conférence des financeurs de la perte d'autonomie. Des actions sont prévues concernant les aidants des personnes en situation de handicap. Nous allons améliorer le repérage des aidants, développer l'accès au répit et coordonner les actions autour des aidants.

Au titre du volet pour la promotion de la santé, le département poursuivra en 2025 son action très volontariste engagée avec le plan « le 41 en bonne santé ». Notre action s'appuiera sur le travail important de l'agence d'attractivité pour améliorer l'attractivité de notre territoire envers les futurs professionnels de santé. Nous accompagnons et nous accompagnerons les futurs soignants pendant leurs études, pendant leur installation et après leur installation. Nous serons également très engagés dans la transition des dispositifs de soins non programmés avec l'intégration progressive de PAIS dans le dispositif du service d'accès aux soins, ce qu'on appelle le SAS, qui sera prochainement présenté aux Loir-et-Chériens. Afin d'améliorer l'accès aux soins dans les zones rurales du nord du département, le conseil départemental va financer un projet pilote de télémédecine assistée. Ce projet sera mis en œuvre par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Vendômois, et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) apporteront leur soutien pour les aspects liés aux bâtiments et infrastructures nécessaires. Nous participerons également à la création d'un guichet unique pour les professionnels et étudiants de santé en partenariat notamment avec la CPAM et l'ARS, avec le déploiement d'un service simplifié destiné aux étudiants et professionnels de santé pour les accompagner dans leurs démarches administratives et faciliter leur installation. Nous serons département pilote en 2025. Il y a un petit article très intéressant dans le Journal des départements ce mois-ci sur la création du guichet unique. Nous avons également initié un partenariat avec le groupement hospitalier de territoire santé 41, avec la signature de l'accord-cadre qui comprend les hôpitaux de Montrichard, Romorantin, Saint-Aignan, Blois, Vendôme, engageant une feuille de route 2024/2027 afin d'optimiser les parcours patients, améliorer la coordination médico-sociale et développer des initiatives communes et des projets ambitieux, tels que le campus universitaire de Blois. Pour renforcer le soutien aux étudiants en santé nous allons poursuivre nos aides en leur faveur et développer l'offre de logements,

d'aide à la mobilité pour attirer les jeunes talents médicaux dans le département. Vous le constatez, nous serons donc encore très offensifs en 2025 dans le domaine de la santé pour garder le cap que nous nous sommes fixé et amplifier les bons résultats déjà obtenus : 80 nouveaux praticiens attirés dans le département en deux ans, dont 70 % issus de la prospection directe.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bruno. Juste une petite précision concernant la santé. Dans le cadre de ma présidence du groupe de travail « santé » à Départements de France, je rencontre notre nouveau ministre de la santé et de l'accès aux soins, Yannick Neuder le 18 février. En plus de ce que porte Départements de France comme propositions sur la santé, je ne manquerai pas de lui remettre notre rapport qui avait été construit avec le GT Santé et le professeur Samir Henni sur le schéma départemental d'organisation des soins. Je lui remettrai également un document qui a été travaillé sur la proposition de notre guichet unique pour une expérimentation entre quinze et vingt départements. D'ailleurs je tiens à remercier ici Élodie Milly, chargée de mission sur le plan 41 en bonne santé avec qui nous avons travaillé en étroite collaboration sur la construction de ce dossier, ainsi que le département des Pyrénées-Atlantiques qui était très investi sur ce dossier du guichet unique. Enfin, concernant le gérontopôle, cet après-midi nous avons une réunion pour le recrutement du directeur et analyser les candidatures, au nombre de quatre. Pour information, vous recevrez une invitation pour le lancement officiel du gérontopôle, qui aura lieu le mercredi 26 mars à Tours, au Vinci. Je vais maintenant donner la parole à Florence concernant l'inclusion numérique.

Madame Florence DOUCET

Merci, Monsieur le président. Un bref mot sur ce volet dans nos politiques de solidarité, puisque vous avez placé l'année 2025 sous le signe du numérique. Le budget de l'inclusion numérique pour 2025 résulte de la mise en œuvre du schéma départemental des solidarités et de la feuille de route « France numérique ensemble » qui vise à garantir à tous les citoyens un accès équitable aux outils et aux compétences numériques. Ainsi, le schéma départemental des solidarités s'inscrit dans une dynamique territoriale pour faire du numérique un véritable levier d'égalité et d'inclusion. La cité du numérique sera désormais un point d'appui important pour développer nos actions.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence. Nous allons maintenant passer au dossier relatif au SDIS, et en l'absence de notre ami Philippe Sartori, je vais le présenter.

Mes Chers collègues, notre soutien financier à la sécurité civile est une priorité forte pour le département et se traduit de manière très concrète au travers des moyens attribués non seulement au SDIS, mais aussi aux différents dispositifs qui contribuent au recrutement et à la fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires. Je vous rappelle qu'entre 2022 et 2024, la participation du département concernant le SDIS a augmenté de 17 %, soit + 2,9 millions d'euros. Pour 2025, la participation en fonctionnement du département au budget du service départemental d'incendie et de secours s'élève à plus de 19,6 millions d'euros, soit 291 800 € de plus par rapport à 2024. Cette augmentation de 1,5 % marque notre volonté de maintenir une participation croissante malgré les fortes contraintes budgétaires du département sur l'exercice 2025. S'agissant de l'investissement, le département versera un million d'euros. Par ailleurs nous poursuivrons le financement du dispositif en faveur du volontariat des agents de communes et des intercommunalités. Je veux aussi souligner, dans un contexte où il est de plus en plus complexe de recruter et de fidéliser des sapeurs-pompiers volontaires, alors que leur rôle est majeur dans le déploiement des secours, nous avons affiché l'ambition dans le projet de mandat « Loir-et-Cher en Action » de sensibiliser les jeunes aux métiers de sapeurs-pompiers. Aussi, le dispositif en faveur des jeunes sapeurs-pompiers mis en place depuis 2023 sera prolongé en 2025. Le département fait un effort très significatif en prenant en charge 50 % de l'inscription des JSP. Notre ambition d'assurer la meilleure sécurité possible des Loir-et-Chériens, mais aussi de tous ceux qui sont de passage en Loir-et-Cher, est

donc préservée dans ce budget 2025.

Nous avons terminé la partie concernant les solidarités et la santé, la sécurité civile et le SDIS. J'ouvre maintenant le débat, mais avant, nous allons avoir l'étude d'amendements qui sont proposés par Benjamin Vételé et Hanane El Adraoui. D'ailleurs, je dois féliciter Benjamin Vételé qui a battu son record puisque nous avons six amendements proposés aujourd'hui. Benjamin, si tu peux faire une synthèse des trois premiers amendements concernant le social, s'il te plaît, je te donne la parole.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, Monsieur le président. Pour tout dire, on aurait aimé éviter ces dépôts d'amendements si le budget que vous nous proposez ne tapait pas aussi durement sur les dépenses sociales. Avant de présenter ces amendements, je voudrais quand même livrer quelques sentiments. D'abord, un sentiment à la fois de compassion et d'admiration pour les collègues qui courageusement ont présenté leurs éléments de langage pour nous dire combien les politiques sociales allaient rester très ambitieuses dans le ce département, alors qu'on voit la somme des soustractions budgétaires qui sont proposées quand on regarde le détail du rapport. Sentiment aussi d'inquiétude évidemment pour tous les travailleurs sociaux et tous les agents du département qui vont devoir mettre en œuvre ces politiques publiques. Et puis, sentiment d'inquiétude et expression un peu de ma désolation pour nos concitoyens qui vont aussi subir ces baisses de moyens. Je pense, et c'est le sens de nos amendements, que ces baisses de crédits n'étaient pas nécessaires dans le champ des solidarités. Évidemment, il y avait des économies à réaliser, évidemment il y a une situation qui est très difficile financièrement pour les départements et notre département, j'en conviens, s'en sort mieux que d'autres départements. Pour autant, le total de la baisse qui est proposé à 2 600 000 € ne nous semblait pas nécessaire, en tout cas, ne nous semblait pas souhaitable dans cette période.

Le premier amendement que nous proposons, c'est donc effectivement de vous rappeler que le champ des solidarités a des recettes en augmentation de 6 millions d'euros par rapport à ce qui avait été voté l'année dernière. Nous proposons dans le tableau d'équilibre de ne pas diminuer le total des dépenses votées en 2025 et de les rapporter au total 2024. C'est un tableau qui permet de revoir ces projets d'équilibre financier.

Le deuxième amendement le rappelle effectivement dans le détail et dans le résumé, je ne rentre pas dans toutes les baisses qui sont mentionnées, j'en reparlerai tout à l'heure, mais que ce soit sur le secteur de l'habitat, sur le secteur de l'insertion, évidemment sur le secteur de l'enfance, les baisses nous semblent démesurées. Même sur le secteur de la santé, Monsieur le président, qui est une de vos grandes priorités, la baisse de 50 000 € en investissement, la baisse de 45 000 € en fonctionnement avec la baisse des bourses d'études aux futurs professionnels de santé, montre qu'il n'y a aucun secteur en réalité qui soit épargné. Le deuxième amendement sur le résumé vous demande donc de rester à 0 % de diminution par rapport au total qui a été voté et de pouvoir maintenir un certain nombre d'actions prioritaires dans le champ social, notamment par un effort significatif à destination des jeunes qui sont particulièrement touchés par l'augmentation du chômage. Florence y faisait référence tout à l'heure, mais ce n'est pas à venir, cela a déjà commencé, cette augmentation du chômage. Au quatrième trimestre 2024, je vous rappelle que + 10 % chez les jeunes de moins de 25 ans, + 4,5 % à l'échelle du département contre 3,6 sur le total de la région, donc on voit bien que sur la question du chômage et de la prise en charge des personnes privées d'emploi, il y a un énorme travail à réaliser. D'ailleurs, la baisse des subventions aux entreprises de l'insertion par l'activité économique, de notre point de vue, est complètement incohérente avec cette évolution du chômage. Donc ce deuxième amendement reprend le résumé et vous demande effectivement sur des points bien précis de pouvoir renoncer à ces coupes budgétaires.

Le troisième amendement enfin, propose d'expérimenter un revenu d'émancipation pour les jeunes. Vous le savez, on a bien vu que le FAJD, le fonds d'aide aux jeunes, était également touché par les baisses de crédits, ce qui est très contradictoire avec le plan jeunes qui avait été proposé il y a quelques

mois, mais on propose d'expérimenter ce revenu d'émancipation des jeunes parce qu'il y a toujours ce trou dans la raquette pour les moins de 25 ans qui sont pourtant victimes de grande précarité. Il y a un rapport de l'IGAS qui a montré aussi que cette précarité touchait très particulièrement les jeunes en milieu rural, sur la question de l'accès au logement, sur la question de l'accès aux transports, qui sont retardés pour tous ces jeunes en milieu rural. Donc on vous propose sur des conditions très précises, très responsables de notre part, de pouvoir expérimenter ce revenu d'émancipation jeunes et de pouvoir le doter d'une ligne budgétaire pour un montant de 200 000 €. Évidemment, nos propositions sont équilibrées budgétairement, nous y reviendrons, mais voilà le sens de ces premiers amendements sur le secteur des solidarités.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Benjamin. Je n'aurai pas la cruauté de lister l'ensemble des départements gérés par les socialistes qui vont réaliser des coupes extrêmement importantes sur les solidarités. Pour ma part, je me félicite pour le Loir-et-Cher du maintien de ces efforts sur les solidarités. Concernant ton amendement n° 1, si son objectif consiste à garantir des moyens au moins équivalents à 2024, il est alors sans objet pour une raison simple : les dépenses totales du secteur des solidarités dans le compte administratif 2024 s'élèvent à 237,5 millions d'euros. Avec 239,9 millions d'euros proposés en 2025, vous constatez vous-mêmes que les moyens consacrés aux politiques sociales sont en augmentation. Je sais que "*comparaison n'est pas raison*", mais nous sommes l'un des rares départements de France à pouvoir afficher un tel budget volontariste sur les solidarités.

Par ailleurs, comme Claire Foucher-Maupetit l'a rappelé, entre 2020 et 2024, le département a augmenté de 40 millions les moyens déployés dans le domaine des solidarités. C'est considérable. Vous avez pu le constater dans le secteur de l'enfance, l'effort réalisé par le Loir-et-Cher est bien supérieur à celui des autres départements de la région. Ces comparatifs sont absolument limpides : le Loir-et-Cher est résolument et pleinement engagé dans l'accompagnement des plus fragiles et des plus défavorisés. J'ai lu que la presse s'inquiétait de notre budget des solidarités, alors je réponds clairement que non, le département ne fait pas d'économies sur les plus fragiles, bien au contraire. Je vous propose donc de rejeter cet amendement que je vais mettre au vote. À moins qu'il y ait des prises de parole ?

Madame Catherine LHÉRITIER

Monsieur le président, merci. Personnellement, je voudrais bien que l'on cesse de dénigrer notre engagement majeur dans notre politique des solidarités alors qu'on aurait tout lieu d'en être fiers. C'est le même refrain à chaque fois et je trouve que c'est lancinant. Les universités sociales et territoriales dont la dernière tenue s'est déroulée hier à Blois et le schéma unique des solidarités que nous venons d'adopter témoignent de l'engagement sans faille de notre collectivité et de nos agents, mais aussi de l'engagement de nos partenaires que nous soutenons. Je voudrais souligner que la force de frappe des solidarités est constituée par les ressources humaines et l'engagement des acteurs qui œuvrent dans ce domaine et que nous accompagnons par un budget dynamique. Je voudrais même compléter les chiffres qui ont été cités jusqu'à maintenant en rappelant qu'avec les ressources humaines, le budget des solidarités de notre collectivité représente 70 % de notre budget.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vais mettre au vote cet amendement. Qui le rejette ? Si vous avez un pouvoir, levez les deux mains. Qui le rejette ? Qui s'abstient ? Huit abstentions. Qui vote pour ? Deux voix pour.

Présents : 24

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe

Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 6

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Tania André à Bruno Harnois ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Angélique Dubé à Christophe Thorin ; Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote général	Voix	Élus
Pour	2	Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	20	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault), Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir de Jacques Paoletti), , Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).
Abstention	8	Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir d'Angélique Dubé).

Résultat : L'amendement est rejeté.

Je vais passer maintenant à une réponse pour ta proposition d'amendement n° 2. Dans le même esprit que le précédent amendement, je vais répondre aux différentes remarques sur les moyens dédiés aux solidarités. Concernant le secteur de l'enfance et de la famille, après plusieurs années d'efforts très conséquents pour renforcer notamment la prévention et l'accompagnement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, les crédits 2025 peuvent être ajustés à la réalité des dépenses effectuées et des besoins. C'est en réalité une progression de 2,2 % par rapport aux dépenses réalisées en 2024, permettant ainsi de maintenir les engagements forts sur ce secteur essentiel de nos politiques départementales. En outre, l'ensemble des actions du schéma des solidarités inscrites pour 2025 est financé. Dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, l'essentiel c'est la mise en œuvre de la priorité au retour à l'emploi. Nos engagements sont maintenus. Néanmoins, des crédits exceptionnels 2024 prévus dans le cadre du financement de projets financés par le FSE ne sont naturellement pas reportés cette année. Les efforts d'accompagnement des jeunes en difficulté se poursuivent. Les crédits sont en légère diminution pour tenir compte de l'évolution démographique de cette population en baisse sensible.

Concernant la politique de santé, je salue l'esprit de cet amendement qui soutient une politique publique essentielle portée par le conseil départemental et notre agence d'attractivité. Chers collègues, soyez sans inquiétude, je veille personnellement à la politique de santé sur notre département qui restera bien en 2025 une priorité de notre collectivité. Si les chiffres évoluent dans ce BP 2025, c'est tout simplement parce que le périmètre a changé. En effet, les crédits affectés en soutien en fonctionnement de l'association PAIS, 394 000 € inscrits pour 2024, et la réorientation de la mise en œuvre de la télémédecine (280 000 €), ne sont pas reconduits. Quant à la gestion du CLAT, elle sera reprise cette année par le centre hospitalier de Blois. Je confirme que les moyens pour les bourses aux étudiants en santé et les allocations de stages sont naturellement maintenus en 2025. Ils sont simplement

ajustés à la réalité des besoins en fonction des crédits utilisés en 2024. Nous répondons positivement à tous les étudiants qui feront une demande d'aide en 2025. Aucun ne sera refusé et nous espérons qu'ils seront très nombreux. Concernant les logements réservés aux étudiants en médecine, de nouveaux projets s'annoncent à Blois, à la Chaussée Saint Victor et sur le canton de Montrichard. Des crédits complémentaires pourront être inscrits cette année, dès que ces projets seront confirmés. Même remarque pour les aides aux primo-installations des nouveaux professionnels, je vous proposerais certainement au BS d'accroître les crédits au vu des sollicitations que nous constaterons à ce moment-là. C'est une très bonne nouvelle. Comme pour les bourses étudiantes, aucune demande qui entre dans les critères du plan 41 en bonne santé ne sera refusée. Le Loir-et-Cher poursuit ainsi son effort d'engagement dans les politiques d'attractivité et de soutien à la démographie médicale. Pour l'ensemble de ces sujets, enfance, famille, insertion, santé, et compte tenu des réponses apportées, l'amendement est pour moi sans fondement. Je vous propose donc de le rejeter.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Très brièvement, merci pour ces éléments apportés sur la question de la santé. Nous en prenons donc acte, mais je ne voudrais pas laisser à penser que nos chiffres sont farfelus sur les autres secteurs: - 600 000 € sur les MECS, - 2,6 millions d'euros sur les services d'accueil mère-enfant, - 1,5 million sur les assistants familiaux, - 15 000 € sur les associations qui œuvrent dans ce secteur. Ce sont les chiffres qui sont inscrits dans ce rapport. Peut-être que je les interprète mal, mais ce sont les chiffres qui sont inscrits dans ce rapport.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On va passer au vote. Qui s'oppose à cet amendement ? Vingt. Qui s'abstient ? Huit. Qui vote cet amendement ? Deux. Très bien.

Pouvoirs : 6

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Tania André à Bruno Harnois ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Angélique Dubé à Christophe Thorin ; Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote général	Voix	Élus
<u>Pour</u>	2	Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
<u>Contre</u>	20	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault), Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir de Jacques Paoletti), , Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).
<u>Abstention</u>	8	Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir d'Angélique Dubé).

Résultat L'amendement est rejeté

Concernant l'amendement n° 3, désolé de ramener à la dure réalité, mais l'État comme les collectivités ne sont pas en mesure de créer de nouvelles dépenses publiques, surtout quand elles vont

dans le mauvais sens. Ce serait irresponsable à double titre. Sur le fond, la politique d'assistant est le contraire d'une politique active d'accompagnement pour aider nos publics les plus précaires à s'insérer par le travail dans notre société. C'est tout le sens de la mission de nos équipes impliquées dans l'insertion par l'activité économique et le déploiement de France Travail. En outre, le droit commun permet déjà de répondre aux besoins exprimés. En effet, le contrat « engagement jeune » porté par les missions locales vise déjà ce public. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Quand un jeune signe son contrat, il bénéficie d'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable : un programme intensif de quinze à vingt heures par semaine composé de différents types d'activités ; une allocation pouvant aller jusqu'à 528 € par mois en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements avec la règle indispensable de l'équilibre des droits et des devoirs.

Par ailleurs, le dispositif de bourse à critères sociaux vient également aider financièrement les étudiants dans le besoin et atteindre jusqu'à 6 335 €. Enfin, dans l'amendement proposé, ce dispositif nouveau budgétisé à 200 000 € permettrait d'accompagner une trentaine de jeunes. Je pense qu'il pense qu'il manque un zéro à cette mesure au vu des expérimentations périlleuses faites par d'autres départements et qui d'ailleurs vont être abandonnées : près de 2 millions d'euros pour environ 300 jeunes dans le département de Meurthe-et-Moselle et 2 millions d'euros à minima de budget annuel en Loire-Atlantique. Enfin, je rappelle que les collectivités qui ont expérimenté ce revenu jeune, le département de Meurthe-et-Moselle et le département de Loire-Atlantique par exemple, deux collectivités de gauche, se retrouvent aujourd'hui dans une situation financière extrêmement compliquée et ont dû prendre des mesures drastiques d'économies, y compris sur les solidarités. Pour l'ensemble de ces raisons, je vous propose donc de rejeter cet amendement que je vais mettre au vote. Qui vote contre cet amendement ? 28. Je ne vois pas d'abstention, qui vote pour ? Deux votes. Je vous remercie.

Pouvoirs : 6

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Tania André à Bruno Harnois ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Angélique Dubé à Christophe Thorin ; Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote général	Voix	Élus
Pour	2	Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	28	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault), Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir de Jacques Paoletti), Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir d'Angélique Dubé), Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).
Abstention	0	
Résultat	L'amendement est rejeté	

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur les solidarités, en plus des amendements avant que l'on passe à la thématique suivante ? Je ne vois pas de demande de parole. Nous allons donc passer sur les politiques des mobilités, patrimoine, éducation et aménagement du territoire et développement durable. Nous pouvons maintenant débiter cette partie. Je donne donc la parole à notre vice-président Pascal Bioulac pour les mobilités.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, la mobilité est au cœur des dynamiques sociales et économiques de notre territoire. En 2025, nous poursuivrons une politique ambitieuse malgré un contexte budgétaire contraint. Je n'y reviens pas, Claire l'a très bien présenté. Tout cela pour offrir des infrastructures sûres, fluides et adaptées aux attentes des usagers. Comme cela a été rappelé dans le film et dans la présentation de Claire, avec 3 424 km de routes départementales, 700 ouvrages d'art, 260 agents mobilisés quotidiennement, nous continuons à investir pour garantir la sécurité et la qualité de notre réseau.

Cette année, nous maintenons les efforts d'entretien avec des campagnes de revêtement en enrobés et des enduits superficiels. De plus, le recueil des données sur notre patrimoine routier débutera cette année en 2025 pour améliorer la gestion et la connaissance de notre réseau sur le long terme. Nous restons également vigilants face aux aléas climatiques et aux urgences, notamment sur l'année 2024 et il convient de le rappeler ici, avec des éboulements qui sont une nouveauté pour notre département. Je ne reviens pas sur celui de Montoire qui ne date pas de l'année, qui n'est pas un long fleuve tranquille, mais une longue série d'épisodes à rebondissements : notamment, en ce qui concerne la RD 751, un bloc de pierre s'est décroché, mais n'est pas tombé, il a été arrêté par les grillages de sûreté que nous avons déjà installés. Il va falloir refixer ce bloc contre la paroi. Je parlerais bien sûr également des 500 000 € attribués en urgence pour le renfort rapide de la départementale 59 à Pruniers-en-Sologne, suite aux pluies abondantes. La départementale n°2 dans le canton de notre ami Bernard Pillefer pour la départementale 2 a également subi des éboulements, ainsi que la RD 751 à Chaumont-sur-Loire. Ces événements nous rappellent qu'il faut qu'on soit vigilants car il n'y a pas qu'en Normandie ou dans le Cantal qu'il y a des éboulements, on en a aussi en Loir-et-Cher. Cela me donne l'occasion de saluer l'ensemble du travail de surveillance des équipes au quotidien, des patrouilles et des patrouilleurs.

Après deux années de travaux d'envergure sur le pont Charles-de-Gaulle, assumés en totalité par le département à hauteur de 11 millions d'euros - parce qu'on parle de mobilité et de département dynamique, d'économie, de développement économique, d'alimentation des entreprises - , mais quand il faut rénover le pont Charles-de-Gaulle, nous sommes seuls. Nous allons revenir à un rythme d'intervention plus habituel. L'effort de maintenance et de surveillance reste une priorité pour la sécurité de nos usagers et ainsi, les travaux entrepris en 2024 sur les ponts de Chissay, chers à notre ami Jacques Paoletti, et Cour-Cheverny s'achèveront. D'autres chantiers débuteront à Sargé-sur-Braye, à Mazangé et sur les ponts de Muides-sur-Loire où les joints de chaussée seront changés. Et puis nous engagerons les études préparatoires sur le Cher aussi pour le pont de Montrichard.

En matière de projets, l'année 2025 marquera, on l'a vu, le démarrage du chantier de ce mandat, le chantier important dans les mobilités, avec le début des travaux sur la passerelle sur la Loire entre la Chaussée Saint-Victor et Vineuil. C'est un projet phare pour améliorer la connectivité et les mobilités douces en Loir-et-Cher pour les piétons, les cyclistes et les cavaliers. Je signale au passage que les travaux au lac de Loire commenceront lundi 10 février. Ce n'est pas dissocié de la passerelle, mais c'est dans le même secteur. Je vous rappelle que ce projet de la passerelle est soutenu financièrement à 70 % par l'État, la région et Agglopolys. Le développement des mobilités alternatives se poursuit également avec l'inauguration de nouvelles voies vertes en 2025 dans le cadre de notre schéma directeur cyclable, comme nous avons eu le plaisir de le faire, cher président l'année dernière à Fossé notamment et à Vineuil, donc nous allons continuer ce programme. Nous soutenons également les projets locaux par la dotation départementale des mobilités alternatives, comme l'a dit Claire tout à l'heure. Tout cela afin de favoriser le développement des pistes cyclables et la pratique de ce sport pour développer l'économie

et le tourisme, via ces infrastructures de cyclotourisme. Nos efforts s'inscrivent aussi dans une démarche touristique en confortant la qualité des itinéraires comme la Loire à vélo, dont nous fêtons les vingt ans cette année et dont la réussite n'est plus à démontrer, pour offrir des parcours sécurisés et attractifs aux cyclistes, mais aussi le soutien sur le Cher à vélo avec Cœur de France à vélo et la réflexion sur la liaison entre ces deux itinéraires importants, réflexion menée par l'agence de tourisme, Chère Catherine. Il nous faudra aussi certainement avoir un point de vigilance, je le rajoute, mais ce ne sera pas pour 2025, pour la liaison de ces deux itinéraires touristiques, peut-être plus à l'Est, et proposer un désenclavement de la Sologne, notamment par le projet porté par le département conjointement avec la région sur la passerelle sur l'A71, la route d'Artagnan et la route des cardinaux avec le schéma que nous devons développer sur le canal de la Sauldre.

Concernant l'entretien et le renouvellement de la flotte de véhicules, après une période de renouvellement importante, un ajustement des budgets est prévu cette année. Cependant, les crédits nécessaires à la maintenance du parc routier et des véhicules départementaux restent constants pour assurer le bon fonctionnement. Nous avançons ainsi avec une vision claire, des mobilités plus sûres, diversifiées et adaptées aux besoins actuels et futurs de notre territoire. Je terminerai par un remerciement généralisé à l'ensemble des services de Patrick Feldner et d'Isabelle Barge qui font un travail remarquable et qui nous accompagnent et m'accompagnent particulièrement au quotidien. Je les remercie du sérieux et de la passion qu'ils mettent dans tout ce qu'ils font. Merci à eux.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal. Je note que tu as parlé des problèmes des aléas climatiques sur les différents effondrements et éboulements que nous avons pu connaître dans notre département, mais à titre d'exemple, j'échangeais avec mon collègue président de l'Eure-et-Loir. Les inondations du Loir que nous avons connues en octobre 2024 ont causé des dégâts sur les routes départementales à hauteur d'un million d'euros de réparation. Vous le voyez, c'est quand même un sujet préoccupant. Je vais donner maintenant la parole à Claire Foucher-Maupetit concernant les politiques sur le patrimoine et les bâtiments.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Mes Chers collègues, notre action pour 2025 dans le domaine du patrimoine bâti illustre notre détermination à améliorer le quotidien de nos concitoyens, tout en préparant l'avenir, on l'a déjà évoqué et vous savez à quel point la jeunesse est un sujet auquel je suis sensible. Avec un budget de 17,5 millions d'euros, dont 13,2 millions d'euros pour l'investissement, nous concentrons nos efforts sur des projets structurants et ambitieux. Près de 9,8 millions d'euros sont consacrés à nos collègues, cœur de notre action. L'achèvement des travaux au collège Louis Pergaud de Neung-sur-Beuvron, la restructuration des collèges Joseph Crocheton à Veuzain-sur-Loire et Honoré de Balzac à Saint-Amand, ainsi que le lancement de nos nouveaux chantiers, comme la rénovation du gymnase Marcel Carné de Vineuil, montrent notre volonté d'offrir à nos collégiens, enseignants et agents, des infrastructures modernes, fonctionnelles et adaptées aux défis énergétiques. Ces investissements ne sont pas seulement techniques, ils incarnent notre ambition de garantir à chaque collégien un environnement propice à la réussite et évidemment au bien-être, en lien, on l'a dit tout à l'heure également, avec la santé.

De plus, l'achèvement des travaux de la Cité du numérique en 2025 est une autre étape majeure. Ce projet à la croisée de l'innovation et du développement local positionnera notre département comme un acteur incontournable dans le numérique sur nos territoires, tout en créant des opportunités pour nos entreprises et nos jeunes.

Pour finir, des investissements ciblés sur les bâtiments non éducatifs, comme la reterritorialisation de l'action sociale et la mise en service de neuf sites photovoltaïques, complètent le tableau. Ils témoignent de notre souci de conjuguer modernisation, proximité et transition écologique. Nous restons fidèles à nos engagements : bâtir, moderniser et anticiper. En 2025, nous continuerons à

agir avec détermination pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et construire un avenir innovant en Loir-et-Cher, et j'insiste pour les collèges, beaucoup d'investissements sont faits et nous n'avons pas à en rougir. Nous avons déjà un parc de qualité, mais on met vraiment un point d'honneur à entretenir et à faire en sorte que nos bâtiments, nos collèges particulièrement, soient vraiment en très bon état.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Je te laisse poursuivre sur les politiques éducation, jeunesse et enseignement supérieur.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

En 2025, nous poursuivons notre engagement avec des actions concrètes et un soutien renforcé en faveur de l'éducation, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur. Pour les collèges publics et privés, les dotations globales de fonctionnement restent stables, confirmant notre constance dans la prise en charge des besoins essentiels. La restauration scolaire évolue avec une revalorisation des tarifs qui permet d'assurer une alimentation de qualité. Les fonds alloués à l'achat de produits locaux, bio et durables augmentent de 2,3 % et le soutien aux familles les plus en difficulté progresse de 30 %, donc un effort important. Ces mesures incarnent notre volonté d'allier justice sociale et excellence. Nous consacrerons également 650 000 € à l'équipement en mobilier et matériel des collèges publics pour garantir des infrastructures modernes et adaptées aux besoins des élèves et évidemment pour le confort de nos agents. Le transport scolaire des élèves en situation de handicap demeure essentiel avec un budget de 2,67 millions d'euros mobilisé pour accompagner plus de 500 élèves.

Notre plan santé avec des actions comme « protège ton dos » et « santé dans l'assiette » continuera d'accompagner nos jeunes pour de meilleures pratiques de santé. L'opération « l'aventure de l'entreprise » avec une trentaine de visites prévues et le partenariat avec le sous-marin *Le Terrible* sont autant d'initiatives visant à éveiller leur curiosité et à les projeter dans l'avenir.

Pour l'enseignement supérieur, notre soutien à l'INSA et à l'université de Blois se poursuit avec 182 400 € pour leur fonctionnement. De plus, nous investirons 1,66 million d'euros dans l'extension et la modernisation de l'INSA, renforçant ainsi l'attractivité de cet établissement pour nos étudiants. Enfin, le conseil départemental maintient un soutien significatif envers les associations éducatives et de jeunesse pour encourager leurs actions essentielles sur le terrain, malgré, on le sait tous, un contexte économique difficile. 2025 s'inscrit donc dans une continuité ambitieuse, des investissements et des initiatives concrètes pour que chaque jeune bénéficie des meilleures conditions pour réussir.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Je vais donner la parole à Pascal Huguet concernant nos politiques environnementales.

Monsieur Pascal HUGUET

Merci Monsieur le président, mes chers collègues, je vais vous parler de nos projets pour tout ce qui concerne les services de qualité de l'eau, l'environnement et le laboratoire départemental d'analyses.

Dans le cadre de notre Agenda 2030, nous réaffirmons notre engagement pour notre planète, sa biodiversité à travers des actions concrètes. Les 28 espaces naturels sensibles bénéficieront du déploiement des recommandations issues de notre nouveau schéma départemental. Une communication renforcée est en cours avec la création de supports spécifiques pour chaque site qui seront diffusés largement dans les offices de tourisme et auprès de nos partenaires. Le programme de parrainage « un collège, un espace naturel sensible » lancé en 2024 devient pleinement opérationnel avec douze conventions de partenariat, dont sept déjà signées. Ce projet permettra à nos collégiens de

s'impliquer dans les actions éducatives et les animations directement sur les espaces naturels sensibles et de découvrir la beauté de leur patrimoine naturel et surtout local. Les événements « 41 par nature » se dérouleront désormais tout au long de l'année en collaboration avec nos partenaires. Un calendrier annuel détaillé sera publié dans l'édition d'avril du *Loir-et-Cher Info*, renforçant ainsi la visibilité de ces initiatives.

Dans le cadre de la gestion et de la protection de l'eau, l'année 2025 marque le renouvellement de la convention de partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de son 12^e programme. Ces dispositifs permettront de poursuivre nos actions en faveur de la préservation de cette ressource vitale. Le laboratoire départemental d'analyses joue un rôle stratégique dans nos actions environnementales. L'année sera marquée par une montée en puissance des recherches de trichine dans les viandes de sanglier grâce aux nouveaux ateliers de transformation installés en Loir-et-Cher et dans le Loiret. De plus, la migration vers un nouvel outil de gestion informatisée des résultats d'analyse sera finalisée, garantissant une meilleure efficacité et précision dans nos travaux. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal. Concernant la recherche sur le parasite, la trichine, c'est transmissible à l'homme, il faut le savoir. Cela donne des troubles neuromusculaires extrêmement sévères. Je ferme la parenthèse. Je vais à présent donner la parole à Philippe Mercier pour nos politiques en faveur de l'aménagement du territoire et de l'aménagement rural.

Monsieur Philippe MERCIER

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, l'aménagement du territoire demeure une priorité pour accompagner le développement des communes rurales et renforcer leur attractivité. En 2025, nous maintenons une autorisation de programme de 5,5 millions d'euros dédiée à la dotation départementale de solidarité rurale reconduite pour la 16^e année. Ce dispositif soutient les projets d'investissement locaux indispensables aux communes pour mener à bien des initiatives essentielles à leur développement. Dans le cadre de l'aménagement foncier, une pré-étude est prévue sur la commune déléguée de Membrolles au sein de Beauce-la-Romaine avec une enveloppe de 70 000 €. Cette démarche vise à déterminer des périmètres et types d'aménagement souhaités en concertation avec les agriculteurs et la commune. Un dispositif d'accompagnement de 50 000 € est également prévu afin d'honorer le versement du solde de l'aide accordée en 2024 aux abattoirs du Perche Vendômois pour la réhabilitation de leurs locaux du personnel.

L'année 2025 verra également des initiatives pour promouvoir les produits locaux et soutenir l'agriculture. Un comice agricole se tiendra les 14 et 15 juin à Blois, organisé par la société départementale d'agriculture 41. Par ailleurs, les journées alimentation collège seront programmées en octobre à Saint-Sulpice de Pommeraye comme l'année 2024, renforçant le lien entre producteurs locaux et jeunes publics. Enfin, la dotation départementale d'aménagement durable dite communément DDAD, dotée d'un budget stable de 2 millions d'euros continuera à soutenir les projets locaux dans une logique de transition écologique et d'innovation. Ces actions s'inscrivent pleinement dans l'ambition de construire un Loir-et-Cher durable, tout en accompagnant les collectivités, communes et EPCI.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Philippe. Cette partie concernant les routes, les collèges et l'environnement étant terminée, nous allons étudier deux amendements qui sont proposés par Benjamin et Hanan. Je vous laisse présenter vos amendements 4 et 5. La parole est donnée à Hanan El Adraoui.

Madame Hanan El ADRAOUI

Merci, Monsieur le président. Je vais aller très rapidement et juste préciser qu'on ne dépose

pas des amendements pour déposer des amendements. Dans les présentations concernant les mobilités alternatives et l'entretien en maintenance des collèges, la présentation, on la constate positive et ambitieuse, mais malgré tout dans les faits, sur le papier, les coupes sont là. Pour les mobilités alternatives, c'est 400 000 €, on ne peut pas continuer à couper comme cela. Comme vous l'avez dit, c'est une chance pour notre territoire. Nous avons cette possibilité de développer toutes les mobilités douces, les mobilités alternatives et nous ne pouvons pas les assumer en ayant ces coupes budgétaires. Pour ce qui est de la question de l'entretien des collèges, sur notre canton, en début d'année dès la rentrée, le collège Michel Bégon a connu plusieurs difficultés liées à l'entretien et à la maintenance de son bâtiment qui ont impacté la qualité et le bien-être des agents ainsi que celui des élèves. 900 000 € également de coupe sur cette ligne budgétaire nous paraissent un peu trop importants. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. Concernant l'amendement n° 4, au total ce sont en réalité 8,87 millions d'euros du budget d'investissement qui seront dédiés en 2025 aux mobilités actives, 2,5 millions issus du budget des mobilités auxquels s'ajoutent 6,37 millions pour la passerelle sur la Loire. Ce montant représente 35 % du budget d'investissement des routes et des mobilités. Dans ce budget, 500 000 € en CP et en AP nouvelles sont réservés à la seule DDMA. Par ailleurs, il reste encore 800 000 € disponibles sur l'AP 2024. À l'occasion du prochain budget supplémentaire, l'ajustement de l'AP 2024 à hauteur des subventions réellement octroyées en 2024 pourra permettre d'abonder l'AP 2025, si la consommation de celle-ci à mi-exercice laisse présager un besoin complémentaire. Les budgets seront ajustés précisément en fonction des besoins. Je le répète, je me suis engagé pour 2025 à maintenir l'enveloppe d'aide pour les communes pour les différents dispositifs d'accompagnement du conseil départemental, la DDSR, la DDAD et la DDMA, c'est un soutien actif et indispensable aux investissements sur notre territoire. Je vous propose donc de rejeter cet amendement. Qui s'oppose à cet amendement ? Qui vote pour cet amendement ? L'amendement est rejeté.

Pouvoirs : 6

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Tania André à Bruno Harnois ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Angélique Dubé à Christophe Thorin ; Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote général	Voix	Élus
<u>Pour</u>	2	Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
<u>Contre</u>	28	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault), Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir de Jacques Paoletti), Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir d'Angélique Dubé), Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).
<u>Abstention</u>	0	

Résultat L'amendement est rejeté

Monsieur Philippe MERCIER

Monsieur le président, si vous me le permettez, une intervention concernant l'amputation de 400 000 € sur la DDSR au profit de la DDMA. Je rappellerais que la dotation de solidarité rurale bénéficie à 257 communes sur 267 sur notre territoire et donc irrigue 200 000 habitants, soit 60 % de la population et génère 20 à 22 millions d'euros par an pour l'artisanat local. Il est donc important de maintenir cette dotation à hauteur de 5,5 millions.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour cette intervention. Je ne vois pas d'autres interventions, je vais donc passer à l'étude de l'amendement n° 5. Je rappelle encore une fois ce matin, que contraints par l'État, nous avons dû faire des choix pour tout simplement équilibrer notre fonctionnement et établir un budget d'investissement à la fois tenable et ambitieux. La diminution des crédits de maintenance des collèges comme celle de la maintenance du patrimoine routier s'inscrit dans cet effort global indispensable. La proposition faite ici est raisonnable et mesurée. Le budget d'investissement dans les collèges reste élevé en 2025 avec presque 10 millions d'euros de crédits de paiement, témoignant de notre volonté d'offrir aux collégiens le meilleur cadre pour leur enseignement. Depuis dix ans, les collèges de Contres, de Morée, la SEGPA du collège Bégon, les collèges de Bracieux et de Saint-Laurent ont été totalement rénovés. Les travaux du collège de Neung-sur-Beuvron seront livrés pour la prochaine rentrée scolaire et la rénovation du collège de Veuzain a désormais atteint son rythme de croisière. Les services du département travaillent actuellement sur la réhabilitation totale du collège de Saint-Amand-Longpré dont l'appel d'offres sera engagé cette année. Ainsi que sur les programmes de travaux de réhabilitation du collège de Selles-sur-Cher et de la transformation en cité scolaire du lycée Camille Claudel. Suivront dans notre programmation les réhabilitations des collèges d'Oucques, de Lamotte-Beuvron et de Beauce-la-Romaine. Dans cette énumération, ne figurent pas les travaux de moindre ampleur, mais néanmoins nécessaires pour le fonctionnement des collèges, comme la rénovation et l'agrandissement des restaurants scolaires et des sanitaires des collèges des Provinces et de Beauce-la-Romaine qui furent réalisés les années passées.

L'état moyen de nos collèges a été noté en 2024 à 3,58/5 selon un barème établi par la direction du patrimoine. Cet état satisfaisant poursuit depuis plusieurs années une progression régulière. Je rappelle que le Loir-et-Cher investit en moyenne 2 540 € par élèves et par an. C'est un montant qui nous place dans le top 10 des départements concernant les investissements sur nos collèges et nos collégiens. Le bon fonctionnement des collèges reste une priorité pour le département. La position budgétaire qui est proposée est vraiment équilibrée et responsable, vous pouvez compter sur Claire pour veiller sur ces deux missions, l'éducation et les bâtiments. Je vous propose donc de rejeter cet amendement que je mets au vote. Qui vote contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Huit. Qui vote pour ? L'amendement est donc rejeté.

Pouvoirs : 6

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Tania André à Bruno Harnois ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Angélique Dubé à Christophe Thorin ; Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote général	Voix	Élus
Pour	2	Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	20	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit,

	Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault), Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir de Jacques Paoletti), , Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).
Abstention	8 Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir d'Angélique Dubé).
Résultat	L'amendement est rejeté

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention sur cette présentation des choix budgétaires relatifs aux secteurs des mobilités, patrimoine, éducation, aménagement du territoire et développement durable ?

Monsieur Bernard PILLEFER

Monsieur le président, merci. Mesdames, Messieurs, Chers collègues, j'aimerais évoquer deux points.

Premièrement, je voudrais vous faire part de la réflexion suivante, à savoir que surabonder les lignes budgétaires est un procédé d'un autre monde à mes yeux et inscrire des crédits en adéquation avec ceux consommés N -1 est plus cohérent. Monsieur le président, je ne doute pas que vous saurez faire jouer l'adaptabilité des lignes budgétaires, comme vous l'avez évoqué d'ailleurs pour ajuster celles-ci en fonction des besoins réels.

Ma deuxième réflexion porte sur les mobilités, je souhaite appuyer les propos de notre collègue Pascal Bioulac concernant ce domaine des mobilités, un sujet central pour notre territoire. Il a rappelé à juste titre que la mobilité est un levier essentiel pour la vitalité économique, sociale et touristique du Loir-et-Cher. Dans un département rural comme le nôtre, les mobilités sont plus qu'un simple service. Elles sont un gage de sécurité, de liberté et une condition indispensable pour le bien-être des Loir-et-Chériens. Je tiens ici à réaffirmer un principe fondamental que j'ai souvent défendu devant cette assemblée : en matière de routes, le préventif coûte toujours moins cher que le curatif. Cette évidence que nous partageons doit rester au cœur de nos priorités d'investissement. Certains départements, en choisissant de faire des années blanches sur leurs infrastructures, prennent le risque de fragiliser durablement leur réseau et de compromettre la sécurité des usagers. C'est une erreur que nous ne devons pas commettre. L'entretien régulier de nos routes, les travaux sur les ouvrages d'art et les campagnes d'enrobés comme celles menées en 2024 et programmées pour 2025, sont des exemples concrets de cette stratégie préventive. Ces actions permettent non seulement de préserver la qualité de nos infrastructures, mais aussi d'anticiper des dépenses bien plus lourdes à moyen et long terme. Je tiens également à saluer l'ambition portée par le projet de passerelle entre la chaussée Saint-Victor et Vineuil, une avancée majeure pour les mobilités douces. Ce projet qui allie innovation et respect de notre patrimoine naturel témoigne de notre capacité à répondre aux enjeux environnementaux, tout en renforçant la cohésion de notre territoire.

Enfin, je veux insister sur l'importance d'un dialogue constant avec les communes et sur la nécessité de maintenir une forte mobilisation auprès de l'État pour garantir les investissements nécessaires à ces projets structurants. Notre objectif commun doit rester clair, offrir aux Loir-et-Chériens des infrastructures sûres et adaptées aux défis de demain. Je veux pour terminer saluer l'engagement de notre collègue Pascal Bioulac et aussi comme il l'a fait, l'ensemble des personnels des mobilités aux côtés

de Monsieur Patrick Feldner et Madame Isabelle Barge. Félicitations à eux.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bernard. On a une intervention de Benjamin et ensuite de Claire Foucher.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci. Une intervention sur la question des collèges pour m'inquiéter et vous questionner sur un point, m'inquiéter sur les dépenses de fonctionnement des collèges puisque là aussi, on a parlé de la maintenance. Sur le fonctionnement des collèges, il me semble qu'il y a des baisses significatives, 4,2 millions inscrits en 2024, 3,7 millions inscrits en 2025 et c'est là que je ne veux pas faire de procès d'intention, avec j'ai l'impression des jeux d'écriture. Je vois qu'il était inscrit notamment sur les dotations de fonctionnement des collèges publics 1,5 million en 2024 et que nous sommes à 1,6 million en 2025, mais que sur le 1,5 million de 2024, il y avait d'autres lignes par exemple une ligne conséquente de 430 000 € sur les abonnements, droits d'usage et maintenance informatique, dont on sait l'importance évidemment pour le fonctionnement de nos collèges. Où est passée par exemple cette ligne budgétaire sur le budget 2025 sur le fonctionnement des collèges ? Cela a été transféré. Merci. Y compris les abonnements ? Très bien, merci pour cette réponse. Et sur le fonctionnement global ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je ne sais pas quel chiffre tu as. C'est + 1,5 % en fonctionnement.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Dans ce cas, c'est l'écriture du rapport.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je voulais faire aussi une précision sur le fonds de roulement des collèges. L'éducation nationale conseille 60 jours de fonds de roulement pour nos collèges. Nous abondons beaucoup plus que cela puisque nous sommes entre 90 et parfois 150 jours. Beaucoup de départements ont pris la décision d'abonder les fonds de roulement à 30 jours, nous allons progressivement revenir à 60 jours sans descendre sous ce seuil des 60 jours, chiffre indiqué par l'Education nationale. Je tenais quand même à le préciser.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

J'entends sur les fonds de roulement, mais sur les dotations de fonctionnement ? Vous regarderez quand même dans le rapport les lignes qui sont présentées en 2024 et 2025. Je vous le montrerai.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je suis désolé, mais cela ne bouge pas. Claire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Justement, je suis vigilante et vous savez à quel point je regarde de près tous ces montants et les dotations globales de fonctionnement qui sont attribuées à tous les collèges. On les présente régulièrement en CDEN, donc évidemment qu'on va regarder cela, on l'a présenté en CDEN disant que cela ne baissait pas. Sachez évidemment que pour l'ensemble des collèges, on est très vigilants, on est quand même extrêmement réactifs quand il y a des difficultés ou des interrogations dans les collèges. Tout ne relève pas forcément des euros et notamment comme l'avait souligné Hanan par rapport à Bégon, aussitôt les équipes éducatives et les services de Patrick Feldner avec Camille Gueneau, nous

réunissons régulièrement et de façon extrêmement réactive les équipes quand cela est nécessaire et quand cela concerne évidemment les compétences du département. Soyez donc assurés qu'on regarde cela de près. Franchement, au niveau de l'équipe éducative et au niveau des collèges, autant pour le fonctionnement que pour les investissements, on est quand même très regardants et on scrute de façon très fine entre les collèges parce qu'il n'y a pas deux situations semblables. Soyez assurés que je suis et que l'on suit avec les équipes les dossiers de très près. Évidemment, on reste disponibles pour toute interrogation, mais on ne peut pas dire qu'on ne fait rien pour les collèges, j'insiste.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose de passer à la quatrième séquence sur la culture, le sport, le tourisme et le Breuil. Nous aurons la présentation de sept dossiers, Catherine tu as la parole pour les trois premiers dossiers : développement touristique, attractivité du territoire et aérodrome de Blois le Breuil.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci président. Mes chers collègues, vous savez que le tourisme est notre troisième activité économique de notre département. C'est un secteur à la fois stratégique pour notre attractivité, notre rayonnement et notre développement. Je pense qu'il est utile de rappeler les retombées économiques liées à l'activité touristique pour notre département : elles peuvent être estimées à plus à 900 millions d'euros. Le Loir-et-Cher se place de cette façon en deuxième position en termes de nuitées touristiques, mais en première position en termes de visites des sites. En termes d'emplois générés, le tourisme dans le Loir-et-Cher représente également près de 5 000 emplois salariés privés, ce qui représente 6 % de l'emploi du secteur privé, donc ce n'est pas une activité négligeable, loin s'en faut. En 2025, pour demeurer compétitifs, nous allons poursuivre notre politique en matière de développement touristique de manière soutenue avec une enveloppe de près de 3 millions d'euros dont 1,2 million de crédit pour les mobilités touristiques qu'il nous faut continuer, Pascal l'a évoqué tout à l'heure, à développer partout dans le département et dont il faut renforcer la qualité de l'offre notamment en sécurisant les parcours, en optimisant le réseau existant par des boucles favorisant le retour et en améliorant la liaison, Pascal l'a développé aussi, entre nos deux véloroutes, c'est-à-dire la Loire à vélo et Cœur de France à vélo.

Nous accompagnerons notamment aussi dans cette politique le projet de réhabilitation et redynamisation de la commanderie templière d'Arville, les opérations de promotion conduites sous l'égide des marques Val de Loire et Sologne ou encore nous soutiendrons les actions conduites par nos partenaires privilégiés comme l'agence de développement touristique Val de Loire Loir-et-Cher. Et nous continuerons à accompagner les acteurs dans l'organisation de manifestations comme les nuits de Sologne ou la fête des vendanges de Cheverny, chère à Lionella. Les événements qui confortent l'image de notre territoire comme le Game Fair, cher Pascal, ceux qui permettent de découvrir nos richesses patrimoniales avec l'opération *Une journée au château* et aussi ceux qui valorisent notre patrimoine paysager et notre tradition ligérienne comme le festival *Escapade Loire-Chaumont se dévoile* porté par l'association CAP événement. En parallèle de la subvention de 5 000 € proposée dans le cadre de cette session au titre des aides aux festivals, un accompagnement complémentaire de 4 000 € sera soumis à l'examen de notre commission permanente de mars prochain dans le cadre de la politique touristique et de la célébration en 2025, je vous le rappelle, du 25^e anniversaire du classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco.

Concernant l'attractivité du territoire, une enveloppe encore conséquente de 1,8 million d'euros sera consacrée pour maintenir notre soutien au fonctionnement des syndicats mixtes de pays, aux actions de l'agence d'attractivité et de l'observatoire de l'économie et des territoires et au maintien du commerce en milieu rural. Cette dernière action est essentielle pour aider les communes de moins de 3 000 habitants à implanter ou maintenir des commerces de proximité. Nous aurons à ce jour soutenu 21 commerces. Je rappelle aussi que l'attractivité territoriale est un élément important pour contrer aujourd'hui notre évolution démographique naturelle. Je rappelle que l'agence poursuit le

développement des actions autour de l'image et de la notoriété du département, le développement de la fierté du sentiment d'appartenance. Elle continue également le développement d'outils structurants à destination des employeurs pour faciliter les recrutements ainsi que la mise en œuvre des outils spécifiques de promotion dédiée comme les salons professionnels ou la presse spécialisée. Je pense que c'est important de le rappeler et de maintenir cette action puisque, comme vous le savez, beaucoup d'emplois se libèreront, mais notre démographie ne sera pas forcément au rendez-vous.

Pour ce qui concerne l'aérodrome de Blois - Le Breuil, cet aérodrome est surtout utilisé, vous le savez, pour la pratique des activités de loisirs et de tourisme. Il dispose, je le rappelle, de six pistes dont une bitumée et longue de 1 250 m et 30 m de large, dotée d'un balisage diurne et nocturne et qui permet aussi l'accueil de l'aviation d'affaires et le développement d'une industrie aéronautique de pointe. La plateforme est aussi utilisée comme base de survol des châteaux de la Loire. Je vous rappelle que le département conserve la mission d'investissement et de maintenance de niveaux 4 et 5 et fournit à la Semop qui gère cet établissement, les services support correspondant aux niveaux 2 et 3 de cette même norme. Une enveloppe de près d'un million d'euros est prévue pour 2025. Elle contribuera notamment aux différents travaux de la zone aéronautique et économique de l'aérodrome, à des travaux d'amélioration du patrimoine bâti, à la fourniture des services support ou encore à la compensation pour obligation de service public. Avant de conclure, je salue toutes les équipes, nos équipes, celles de l'ADT et celles du Breuil qui interviennent dans ce secteur de notre activité.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. En l'absence de Tania André, j'exposerai le dossier rapport sur la culture. Dans une période complexe telle que celle que nous connaissons aujourd'hui et notamment sur le plan budgétaire, je suis fier que notre département puisse affirmer son engagement sur des secteurs essentiels tels que la culture, le sport et la vie associative qui ne seront pas nos variables d'ajustement. Nous savons combien l'accès à la culture, les pratiques artistiques et sportives, participe à cimenter les liens sociaux de plus en plus fracturés. Aussi, contrairement à de nombreuses collectivités et notamment des départements, le Loir-et-Cher propose de maintenir au mieux ses financements au secteur culturel et sportif dans ce contexte historiquement contraint. Notre choix est de proposer un budget avec un effort de modération, mais aussi des actions nouvelles pour rester ambitieux. Ce budget 2025 reste à un niveau élevé supérieur à 6 millions d'euros.

S'agissant de la culture, le budget progresse même de 0,6 % par rapport au total voté en 2024. En 2025, les estivales 41 désormais reconnues comme un festival professionnel en milieu rural, sont reconduites, ainsi que Festillésime41 et Clap41. Afin de sensibiliser et amener à la culture les plus jeunes, notamment ceux qui en sont éloignés, de nouvelles actions seront engagées : les labos des arts, les chantiers artistiques, les résidences de territoires ou encore l'expérimentation en faveur de l'inclusion des jeunes autistes au sein des établissements artistiques dans le cadre du schéma départemental des enseignants et des pratiques artistiques. Nous avons eu d'ailleurs cette semaine un séminaire avec de nombreux professeurs de musique et directeurs d'école de musique sur l'apport et l'intérêt de la pratique de la musique ou du chant chez les enfants atteints de troubles autistiques. C'était extrêmement positif. C'est donc un engagement novateur pour le département et nous en sommes très fiers.

Je souhaite aussi souligner notre volonté d'aider les communes dans l'accompagnement et l'ingénierie des évènements, beaucoup d'entre elles ne disposant pas de ressources professionnelles en matière de culture. Nos équipes sont proactives, mettent en place, accompagnent les élus et les associations pour installer des projets et permettre un développement culturel pérenne. Je tiens à remercier nos agents pour leur énergie à porter ces politiques. En ne mettant pas en péril la culture par le maintien du soutien que nous lui apportons, c'est un choix fort que nous faisons pour que le plus grand nombre la rencontre, car elle est un bien qui doit être transmis, partagé et vécu. Catherine, je te laisse poursuivre avec la politique des archives départementales et la médiathèque départementale.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci président. Avec les archives départementales et la médiathèque, nous avons deux outils fondamentaux de culture et de transmission. Concernant les archives départementales, l'année 2025 permettra de poursuivre la mise en œuvre du projet d'établissement 2021/2027 en mettant particulièrement l'accent sur l'enrichissement des ressources mises à la disposition des usagers. De nouveaux formats d'expositions, virtuelles, itinérantes, dont une exposition inédite sur l'histoire de la santé et des établissements de soins en Loir-et-Cher présentée à l'hiver 2025 sur le site de Vineuil.

S'agissant de la médiathèque départementale, le département continuera de soutenir activement le développement du réseau de lecture publique, 120 bibliothèques, sur l'ensemble du territoire départemental avec l'adoption d'une nouvelle autorisation de programme de 143 500 € pour accompagner les projets des communes et des intercommunalités. La médiathèque départementale MD41 mettra à nouveau en place le festival de création numérique médiathèque, les festivals de contes à *Amies voix*. Le musée numérique itinérant Micro-Folie sera de nouveau déployé dans deux bibliothèques. La médiathèque départementale investira plus particulièrement la prévention et la lutte contre l'illettrisme en partenariat avec les services sociaux de la petite enfance et de l'insertion du département dans le cadre des dispositifs « Première page », « Des livres à soi », du pacte des solidarités et des collections *Facile à lire*. Je crois que c'est important, ce lien qui est fait entre la culture et nos actions en matière de solidarité. Enfin, comme vous le savez, l'année 2025 doit également nous permettre de lancer le concours d'architecture du futur pôle culturel de Vineuil afin d'implanter la future médiathèque départementale auprès des archives départementales.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Maryse, pour les politiques sportives et les politiques d'activités de nature.

Madame Maryse PERSILLARD

Merci Monsieur le président. Mes Chers collègues, en matière de sport et de vie associative, en 2025 le département restera fortement mobilisé avec un budget de 3,2 millions d'euros. Le chèque sport culture, action emblématique du projet de mandat Loir-et-Cher en action, que nous avons lancé en 2023, a rencontré un beau succès en 2024 avec plus de 4 000 jeunes qui en ont bénéficié. C'est-à-dire : + 45 % par rapport à 2023. 80 % des activités sportives et 20 % des activités artistiques ; 25 % des bénéficiaires ont 6/7 ans et près des deux tiers ont entre 8 et 13 ans. C'est donc une action qui touche les très jeunes et nos collégiens. Nous pouvons donc nous féliciter d'en avoir abaissé l'âge à 6 ans puisque c'était un vrai succès.

Par ailleurs, un plan d'action en faveur de la vie associative est en cours de finalisation et sera proposé d'ici 2025. Le soutien aux acteurs du sport restera conséquent. À titre d'exemple, plus de 750 000 € seront consacrés au sport de haut niveau. Le soutien aux manifestations sportives, vecteurs d'attractivité et de dynamisme des territoires, sera poursuivi dans le cadre du nouveau dispositif adopté fin 2024. Nous devons rester fortement mobilisés et ne pas faire retomber la vague de ce bel été olympique que nous avons connu. L'héritage des JO de Paris 2024 doit se traduire dans les politiques publiques. Nous nous attacherons à notre niveau afin de poursuivre et développer des partenariats pour favoriser la pratique sportive et para sportive pour le plus grand nombre. Parmi les nouvelles actions en 2025, je souhaite souligner le déploiement dans le cadre du pacte des solidarités d'une action pour permettre à des adolescents en décrochage scolaire de découvrir le monde du sport au-delà de la simple pratique sportive.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Maryse. Avant d'aborder les politiques ressources, innovation et numérique, y a-t-il des prises de parole ou des observations ? Je n'en vois pas, donc nous allons passer aux ressources,

innovation et numérique. Nous abordons désormais une thématique essentielle pour l'avenir de notre territoire, les ressources, les innovations et le numérique. Six dossiers seront présentés par trois rapporteurs. La transformation numérique et les actions de communication par moi-même ; les ressources humaines, innovation et qualité de service par Catherine Lhéritier ; la commande publique, les achats, la logistique, le garage, le conseil juridique et les assurances par Yves Lecuir.

Comme vous le savez, l'année 2025 marque une étape clé pour le Loir-et-Cher que nous désignons fièrement comme l'année du numérique. Dans ce cadre, les dossiers que je vous présenterai en premier lieu traiteront de la transformation numérique et des actions de communication qui accompagnent cette ambition. L'année du numérique s'illustre notamment par l'ouverture de la Cité du numérique à Blois, un lieu dédié à l'innovation, à la formation et à l'emploi. Rassemblant entreprises, chercheurs et étudiants, elle jouera un rôle moteur pour structurer l'économie numérique de notre territoire. La première promotion de son école de codage composée de 20 étudiants, dont 17 Loir-et-Chériens, témoigne de son dynamisme dès son lancement. J'en profite pour vous annoncer que l'inauguration de cette Cité aura lieu le 20 mars à 15 heures à la suite de notre commission permanente qui sera délocalisée à cette occasion sur place en matinée.

Le déploiement de la fibre optique désormais achevé à 98 % permettra à tous les Loir-et-Chériens de bénéficier d'un internet haut débit, renforçant l'attractivité et la compétitivité de notre département. Dans une logique de connectivité renforcée, le Wi-Fi public s'étendra à 20 nouveaux sites touristiques, portant à 111 le nombre de lieux équipés offrant ainsi aux visiteurs et touristes une connexion sécurisée sur nos sites remarquables. Enfin, nous nous engageons auprès du SMO Val de Loire numérique pour soutenir son projet de Smart territoire.

Dans le domaine de la communication, nous valoriserons fortement les projets à l'initiative du département. Le dynamisme sera au cœur de notre démarche de communication avec une information claire et régulière sur nos réalisations. Les formats inclusifs et accessibles seront privilégiés pour répondre aux besoins de tous et particulièrement au public en situation de handicap.

Enfin, 2025 sera également marquée par la refonte complète du site Internet départemental, www.departement41.fr, plus ergonomique, intuitif et orienté vers les services. Ce nouvel outil facilitera les démarches en ligne et l'accès aux informations essentielles. Il reflète notre engagement à moderniser nos outils pour répondre aux besoins de tous les habitants. J'espère qu'il sera mis en route en mai, c'est ce qui est prévu. Je donne maintenant la parole à Catherine Lhéritier pour la présentation du dossier dédié aux ressources humaines, à l'innovation et à la qualité des services de la collectivité.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci président. Mes Chers collègues, vous le savez, les ressources humaines sont au cœur du fonctionnement de notre département et sont d'ailleurs la force de notre action. 2025 illustre clairement une ambition forte et un engagement solide, celui de valoriser nos agents, de préserver nos effectifs et d'investir dans leur développement malgré un contexte budgétaire contraint. Nous considérons en effet que la contrainte qui pèse sur les départements est avant tout le résultat de l'absence de toute autonomie financière et du manque criant de compensation par l'État de nos dépenses sociales obligatoires. Le personnel départemental ne saurait donc en faire les frais. Tout d'abord, je tiens à souligner une donnée essentielle. Notre priorité reste de préserver nos effectifs pour continuer de garantir la qualité de service public rendue à nos concitoyens. Avec une évolution maîtrisée de 1,5 % de la masse salariale, nous maintenons notre politique de promotion interne et d'avancement des agents tout en absorbant une augmentation du taux de la cotisation CNRACL de 3 % au 1^{er} janvier 2025. Cette maîtrise budgétaire s'inscrit dans une logique d'optimisation. En 2025, nous maintiendrons les fondamentaux de notre politique RH et de qualité de service en renforçant la gestion des emplois et des compétences pour mieux planifier les besoins, contenir les coûts et réduire l'absentéisme. Notre volonté est claire, continuer d'investir dans nos ressources humaines tout en actionnant des leviers d'économie. En matière de formation et d'évolution professionnelle, nous consacrons une enveloppe de 400 000 € au

développement des compétences. Cette somme traduit notre vision proactive face aux défis actuels et futurs. Elle permettra d'accompagner nos agents dans des domaines stratégiques tels que l'intelligence artificielle, l'innovation, l'accompagnement au changement ou encore la gestion du changement managérial. Nous ne nous contentons pas d'anticiper, nous préparons activement notre administration à relever de nouveaux défis. Je tiens à cet égard à féliciter les équipes des relations humaines pour leur engagement à optimiser la ressource humaine de notre collectivité.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Je passe maintenant la parole à Yves Lecuir pour présenter les politiques de commande publique, la logistique ainsi que le conseil juridique et les assurances.

Monsieur Yves LECUIR

Merci président. Mes Chers collègues, dans les domaines de la commande publique, de la logistique et du juridique, comme dans tous les autres d'ailleurs, la gestion rigoureuse de nos ressources et de nos moyens est un enjeu central. Cette année, en 2025, nous allons pousser nos efforts pour optimiser les processus, favoriser la durabilité et rationaliser les dépenses.

Tout d'abord, la commande publique. Dans ce domaine, nous allons poursuivre le déploiement de notre schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, le fameux SPASER qui vous le savez, a retenu très favorablement l'attention de la Chambre régionale des comptes. Je tiens à souligner l'investissement de la direction de la commande publique dans l'élaboration de cet outil éminemment vertueux. Nous continuerons donc à être très attentifs aux circuits courts et à l'accès des entreprises locales à nos appels d'offres afin de soutenir l'économie de notre territoire. J'ajoute que nos consultations intégreront systématiquement des critères environnementaux, alignant ainsi nos politiques avec nos objectifs de développement durable. En matière d'achat, nous poursuivrons la mutualisation des achats entre services, ce qui devrait générer une économie d'environ 15 % par rapport à des processus individualisés.

Pour ce qui concerne le juridique et les assurances, ces deux points font preuve de toute notre attention pour sécuriser nos actions. En matière de conseil juridique, nous renforcerons l'accompagnement des projets départementaux pour garantir leur bon déroulement. Pour ce qui concerne les assurances, vous savez qu'il y a eu une forte augmentation des primes liée à un contexte détérioré d'inflation des risques climatiques et sécuritaires. Nous avons donc été amenés à enregistrer pour 2025 une hausse de nos cotisations d'assurance, dont vous avez vu probablement qu'elle s'élève à un million d'euros dans le budget 2025, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à l'an passé. Je puis vous assurer, pour avoir été tenu au courant, que nos équipes ont négocié d'arrache-pied jusqu'à la fin de l'année et ont maintenu surtout la qualité de la couverture. Si on veut prendre un simple exemple, compte tenu de l'âge moyen relativement faible de notre parc automobile, nous avons souhaité conserver une couverture en tout risque qui normalement aurait dû générer une croissance encore plus forte de l'augmentation des primes. Je tiens donc à féliciter les services qui ont négocié sur ce point d'arrache-pied.

Pour conclure sur ce chapitre des ressources et de l'innovation, nos orientations traduisent notre ambition d'un département exemplaire dans sa gestion des ressources et dans sa capacité à innover pour le service de tous, qu'il s'agisse de nos agents, de la modernisation numérique ou de la gestion des moyens. C'est donc avec force que nous affirmons notre volonté de construire un avenir innovant pour le Loir-et-Cher, je dirais même innovant et sécurisé.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Yves. À ce stade, sur les politiques ressources, innovation et numérique, y a-t-il une prise de parole ou une intervention, une observation ?

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Une observation parce que je ne peux pas me taire sur la dégradation des conditions de travail d'un certain nombre d'agents que va représenter le non-remplacement, la diminution des enveloppes de remplacement. On sait qu'il y a dans la fonction publique territoriale des métiers qui deviennent de plus en plus pénibles. On sait qu'il y a des réformes aussi qui ne dépendent pas de nous, ni du département, ni des communes autour de médecins qui délivrent effectivement des incapacités, donc on a des arrêts de travail, on a des agents qui ont plus de restrictions et plus d'arrêts de travail, donc on a des besoins de remplacement. En diminuant et en contraignant l'enveloppe, on va faire porter plus de charge et plus de responsabilités sur les agents qui sont présents, qui vont s'épuiser et qui vont le cas échéant peut-être devoir également s'arrêter. Donc on va générer des dépenses supplémentaires à terme et surtout des dégradations de services publics et de conditions de travail, donc je m'inquiète de cette économie qui est faite sur le dos des agents du département.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Premier axe de réponse, on maintient les effectifs, ce qui n'est pas le cas de nombreux départements ou d'Agglopolys, d'ailleurs. Concernant les renforts et les remplacements, c'est 1,4 million d'euros consacré à ces besoins. Puisque tu avais la parole, avant de passer la parole aux présidents de groupes ou aux élus concernant le vote final du budget, tu as un dernier amendement à nous présenter. Je te laisse donc la parole.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

On va retirer ce dernier amendement compte tenu du rejet des amendements précédents. Il n'y a pas besoin de réajuster en recettes le budget, donc on retire cet amendement.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

D'accord. Je me permettrai néanmoins d'émettre une réserve sur vos prévisions sur les DMTO qui me paraissent très optimistes.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Vous savez, on pense à Antonio Gramsci, ce grand penseur italien qui rappelait que « *Au pessimisme de la raison, il fallait opposer l'optimisme de la volonté* ».

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. Sur ces considérations, nous allons maintenant vous donner la parole, les présidents de groupe ou les élus, avant que l'on se prononce sur le vote du budget primitif. Michel a été le premier à lever la main.

Monsieur Michel CONTOUR

Monsieur le président, mes Chers collègues. Bien que nous ayons reporté le vote du budget pour espérer plus d'éclaircissements sur les politiques qui engagent l'État pour 2025 et au-delà, force est de constater malgré l'adoption de la loi de finances qu'il reste toujours des zones d'ombre. Pour autant, il est néanmoins nécessaire de donner un sens à l'engagement du conseil départemental. Partant d'une situation saine, laissant au moins provisoirement une marge de manœuvre, le département affiche encore des ambitions. Nous partageons cette volonté de maintenir un niveau d'investissement assez élevé, facteur d'activité des entreprises et remède contre le chômage. Nous partageons également, eu égard aux restrictions attendues de la part de l'État, la volonté de réduire nos charges de fonctionnement. Comme impératif, si l'on veut conserver des moyens pour 2026, nous prenons acte de la réduction de 10 % de l'enveloppe attribuée aux associations pour obtenir une économie d'environ 800 000 €.

Par contre, nous nous en étions ouverts lors de la dernière session, nous constatons que ces réductions de subventions pour les associations doivent se faire avec discernement. Certaines propositions ne vont pas dans ce sens et mettent en danger l'objet même de leur engagement qui est salubre quand il s'agit des populations fragiles. Un travail préparatoire plus pointu sur ces sujets aurait été nécessaire pour estimer leurs situations exactes. Par exemple, lors de la précédente mandature, nous disposions d'un document complet présentant fiche par fiche la situation détaillée de chaque association sollicitant une subvention départementale. Désormais, nous ne disposons que d'un tableau sommaire avec peu d'informations pour étudier les demandes de subventions. C'est pourquoi nous nous voyons contraints de nous abstenir sur le dossier des subventions et par cohérence sur l'ensemble du budget. Un dialogue, Monsieur le président, existe entre vous et nous, mais nous pensons que dans la préparation de tels dossiers, l'association de l'ensemble des groupes de notre assemblée est nécessaire. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Stéphane Baudu.

Monsieur Stéphane BAUDU

Monsieur le président, Chers collègues. Finalement, le hasard du calendrier fait que cette semaine, j'ai débattu lundi du budget de ma commune, La Chaussée-Saint-Victor, mardi de celui de l'agglomération et ce matin celui du département. Finalement, de ces trois collectivités ou EPCI, la situation la plus préoccupante est certainement ici, au département. Cela a été dit d'ailleurs, et présenté de façon transparente par toi, Cher président, et les vice-présidents. Situation inquiétante bien entendu du fait de la situation nationale, un peu plus stabilisée, mais encore quand même assez fragile, de la situation internationale, effectivement l'Amérique de Trump ou l'Europe de Von der Leyen ne nous rassure pas plus. Situation inquiétante également de la faible autonomie financière et fiscale que nous subissons comme département depuis longtemps et en particulier cette année, et situation inquiétante aussi sur certainement la difficulté ou l'incapacité demain pour les services du département à réitérer l'effort d'économie réalisé sur le fonctionnement. Pas sûr que chaque année, et je regarde les DGA, vous soyez en capacité de faire le même exercice. De ce fait, nous avons une détérioration sévère et rapide de nos principaux ratios, notamment l'épargne brute et le nombre d'années de désendettement. Face à nous, nous avons finalement un budget qui n'est pas très enthousiasmant, qui est d'un réalisme clinique quelque part par rapport à cette situation. Il y a de l'ambition, cela a été dit, mais effectivement, on s'approche tranquillement de l'austérité.

Un seul cap dans les prochaines années doit nous guider, nous orienter, on l'a tous un peu dit, je l'ai souvent dit ici, c'est celui finalement de notre compétence essentielle, celle autour des solidarités. C'est celle-là qui doit nous rassembler, c'est celle-là qui doit nous concentrer sur nos capacités à faire, nos capacités à maintenir notre budget. On a ce budget et on a ce débat depuis deux heures sur 1 % de plus ou 1 % de moins, 1 % de moins par rapport au budget 2024, 1 % de plus par rapport au réalisé 2024, et derrière effectivement entre ce + ou - 1 % qui peut paraître anecdotique au regard finalement des arbitrages qu'on nous propose, c'est effectivement 2,6 millions de plus ou de moins par rapport à l'ambition qu'on est capables d'afficher. Tu l'as dit, Philippe, depuis quatre ou cinq ans, bon an mal an, on a été assez ambitieux sur les politiques de solidarité et je dois le saluer et je voudrais le saluer encore aujourd'hui. Ces 2,6 millions de moins en termes de projection de budget, cela doit nous interpeller : les optimistes pourront y voir une pause, les pessimistes un coup d'arrêt sur nos ambitions en termes de solidarité, malgré tout, cela doit nous interpeller. Si je dois m'appuyer sur les amendements qu'ont proposés Benjamin et Hanan, je souhaiterais que pas trop tard, au regard finalement de l'évolution des situations, on peut être voyant ou clairvoyant, tu l'as dit, sur les DMT0 ou sur la TVA ou sur les politiques nationales, mais j'aimerais que pas trop tard effectivement il y ait une clause de revoyure sur ce budget, s'il y avait un retour à meilleure fortune comme on dit souvent, qui nous permettrait peut-être de faire un peu plus et un peu mieux notamment sur ce budget des solidarités. Au regard finalement de ce que l'on peut avoir comme ambition, qu'on soit en capacité sur un budget modificatif, que l'on puisse revoir

finalement ce budget des solidarités.

Nous n'avons pas dans notre groupe la mémoire courte et je n'ai jamais eu cette position de vouloir réitérer les mêmes demandes et considérer que ce n'était jamais suffisant et jamais bien. Je voudrais saluer et prononcer quelques satisfécits sur ce budget. Deux m'intéressent ou nous importent au niveau de notre groupe, je l'ai dit ici depuis deux ou trois ans qu'effectivement, le territoire de l'agglomération de Blois n'avait pas été très bien traité ces dernières mandatures. Pas assez. Je sais que Cyrille Bonvillain est capable, tableaux à l'appui, de m'expliquer que finalement, il y a une forme d'équilibre et il serait capable de le faire encore ce matin, mais malgré tout il y a les chiffres, il y a des signes d'amour et des preuves d'amour. Là, on est largement dans les preuves d'amour et je voudrais saluer cela parce qu'effectivement, ce que tu as porté depuis quelques mois, et ce que tu porteras dans les prochains mois et les prochaines années, est positif par rapport au territoire de l'agglomération de Blois. Je peux citer, je n'ai pas la mémoire courte non plus Pascal concernant le pont Charles de Gaulle et ces 11 millions d'investissements, même si c'était quelque part une dépense obligatoire, mais il fallait l'assumer et je salue cela. Je voudrais saluer bien entendu cette passerelle qui concerne un peu ma commune et mon canton, mais qui concerne finalement l'agglomération et au-delà le département en termes de capacité, d'attractivité touristique en dehors du vélo du quotidien. Je voudrais saluer le futur dossier qui va s'engager très rapidement concernant la future cité scolaire autour de Camille Claudel. C'est un dossier qui a été très bien géré ou réorienté pour effectivement produire aujourd'hui un projet scolaire de grande qualité sur notre territoire, même s'il reste la question bien entendu de la répartition des effectifs. Et puis je ne peux pas terminer cette liste en ne parlant pas de la déviation ou du raccordement aux zones d'activités autour de La Chaussée-Saint-Victor dont l'enquête publique démarre dans les prochains jours. Tout cela effectivement, ce sont des signes positifs qui démontrent qu'effectivement, l'agglomération n'est pas à part et qu'elle est bien traitée, bien concernée par le département.

En deuxième satisfécit, je voudrais parler des politiques environnementales. Cela a souvent été dit, décrit et on va là aussi des signes d'amour à des preuves d'amour. Cela a été dit par les vice-présidents concernés, le développement des mobilités est vraiment spectaculaire. On change aussi le logiciel concernant cette approche et là aussi on voit des signes démonstratifs. Sur le territoire de l'agglomération, je ne reviens pas sur toutes les pistes qui sont déjà inaugurées et qui vont être livrées dans les prochains temps, mais aussi sur le reste du territoire notamment sur le sud de notre département. Citer également les rénovations énergétiques des bâtiments, notamment des collèges, et au-delà de cela, citer les efforts que l'on peut faire pour accompagner la rénovation énergétique de nos concitoyens les plus modestes et cela, c'est un dossier que portaient nos collègues de Loir-et-Cher Autrement.

Je suis fier d'avoir participé au travail et aux travaux de l'Agenda 2030 avec toi et avec les collègues. Je pense qu'on a un document qui est quand même très intéressant, guidant, orientant et encore hier à l'université sociale et territoriale, on a vu que nos agents étaient très mobilisés sur ces questions. Je suis fier de cela et je suis fier effectivement que sur ce document s'appuient nos services, mais également les partenaires et les acteurs de notre territoire pour développer et mettre en place des politiques environnementales, tous azimuts. Je suis fier, mais je suis ce matin un peu inquiet sur une action qui concerne un acteur important, le CDPNE 41 qui voit sa subvention se réduire de façon spectaculaire, drastique. Ce n'était pas prévu comme cela sur les premières orientations. Je m'inquiète effectivement à la fois sur cette ambition affichée par le département et le fait de déstabiliser un acteur comme celui-ci qui est un partenaire essentiel et sur lequel je souhaiterais qu'on puisse effectivement retravailler la baisse de la subvention pour faire en sorte que cet acteur ne soit pas déstabilisé dans ses actions futures. Je pourrais être un peu plus long sur les différentes actions, mais on a déjà beaucoup entendu et beaucoup dit ce matin. Simplement vous dire, Chers collègues, que notre groupe votera ce budget.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Stéphane. Je reviens juste une seconde sur le CDPNE. L'examen du dernier bilan financier au 31 décembre laissait apparaître un fonds de roulement de plus de 450 000 € soit 138 jours de fonds de roulement, resté stable d'ailleurs entre 2022 et 2023. On examinera particulièrement l'exercice 2024 et on adaptera nos financements en fonction des missions qui seront proposées parce que chaque année, il y a des nouvelles missions qui sont proposées et on les accompagnera financièrement.

Monsieur Stéphane BAUDU

Sans vouloir reprendre la parole, mais je la reprends quand même un peu. Plus que le fond, c'est la forme. Effectivement, vous pouvez détecter des capacités à faire, un fonds de roulement important, et ce n'est pas critiquable, mais à partir du moment où on est à ce niveau d'exigence budgétaire en réduisant une subvention, je pense que cela aurait nécessité une discussion avec le président, avec peut-être les conseillers départementaux qui sont membres du conseil d'administration pour effectivement éviter qu'ils l'apprennent de façon brutale comme cela. Il y a peut-être des discussions. Vous voyez que vous êtes dans l'interrogation par rapport à une potentielle réserve, mais qu'il aurait fallu effectivement peut-être lever en termes d'interrogation avec cette discussion avec la présidence notamment du CDPNE.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vais le recevoir. Benjamin Vételé a la parole.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci Monsieur le président. Je vous ferais bien des compliments, mais vous avez plein de gens pour vous en faire, donc je me contenterais plus spécifiquement de porter mon propos sur ce qui ne va pas. En mathématiques, additionner des moins, cela n'a jamais fait des plus et en matière budgétaire, on le constate, ce budget 2025 à l'issue de nos échanges reste un budget d'insuffisance sociale. Alors évidemment, vous avez fondé votre argumentaire sur le fait que le département est asphyxié financièrement par l'État et vous avez raison de le dire, je vous en donne acte sur la longue durée et même sur les coupes qui sont assumées plus ou moins sournoisement par le gouvernement Bayrou sur toutes les collectivités, en particulier les départements. Pour autant, nous considérons que d'autres choix étaient possibles, particulièrement dans le domaine des solidarités, de l'éducation, du soutien à la vie associative, de l'environnement aussi, puisque je ne partage pas l'optimisme de Stéphane. Je rappelle que le budget de l'environnement était lui aussi à la baisse et que la transition écologique et le développement durable, si on additionne tous les chiffres, cela représente 0,01 % du budget total du département. Nous avons fait la démonstration qu'il y avait peut-être des ajustements possibles dans un esprit d'opposants à la fois résolus, mais constructifs. Je ne reviens pas sur ces débats, je ne reviens pas non plus effectivement sur la baisse assez brutale, je trouve, du budget des associations qui vont aussi fragiliser des emplois associatifs, il faut en avoir conscience. Donc à l'issue de cette matinée de débat, le compte n'y est pas. Il y avait d'autres dossiers que je n'ai pas abordés, mais qui mériteraient aussi qu'on les défende avec force, je ne les oublie pas. Je pense notamment à ces familles qui dorment encore à la rue à Blois et pour lesquelles ni l'État, ni le département n'assure son devoir de solidarité. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget et en votant contre ce budget, nous ne disons pas que rien n'est fait dans notre département, nous ne disons pas que tout va mal dans notre département, nous ne disons pas que tout est à jeter, nous disons que le compte n'y est pas et que c'est aussi notre rôle de pouvoir porter cette parole dans un esprit constructif et démocratique.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci président. Je tiens à rassurer mon collègue et ami Stéphane Baudu : cette période est marquée par les discussions budgétaires. Entre le conseil municipal de lundi, la réunion départementale de ce matin et celle de la communauté de communes ce soir, nous sommes tous concernés. Si la grippe régresse, les contraintes budgétaires, elles, persistent. Bien que ce budget ne soit pas idéal et que nous aurions souhaité davantage de moyens pour agir plus, comme chacun, il reflète les préoccupations de notre groupe. Je partage entièrement l'avis de Stéphane concernant le manque d'autonomie dont souffrent nos collectivités, et nos départements en particulier. C'est dommage qu'on nous ait supprimé les ratios ou les levées de fonds sur le développement économique, ce qui nous motivait à développer nos territoires. Tout cela est bien regrettable, mais il faut faire avec et il faut faire avec ce que l'on a, et Dieu sait que les services sont passés par plusieurs couleurs de l'arc-en-ciel pour faire ce budget qui finalement se termine avec 2 millions de capacité d'autofinancement ou d'épargne et il faudra faire avec. Malgré cela, comme tu l'as dit Stéphane, on va continuer d'investir. Alors oui, on va vers des périodes difficiles, je n'en doute pas. Il est crucial, et j'espère vivement que nos responsables politiques nationaux en prendront conscience, qu'ils allègent un peu la pression que nous subissons. Pour revenir sur l'écologie, je dirais à Benjamin que le département œuvre sur des travaux locaux, on l'a vu sur les travaux et Bernard Pillefer nous en a refait aussi une démonstration. On est prescripteurs de 80 % de la commande publique et mine de rien, en prenant des entreprises locales, on fait aussi de l'écologie et ce n'est pas chiffré dans nos budgets tous les ans. Les politiques d'insertion favorisent l'emploi local et ont un impact écologique, bien qu'indirectement et sans évaluation chiffrée. Donc on continue quand même de le faire et je trouve que c'est bien. Concernant les compétences transférées par l'État, notamment l'eau, les revirements constants sont problématiques. Supprimer le transfert définitif de cette compétence aurait des conséquences désastreuses pour certaines petites communes rurales en situation critique. Ces allers-retours sont d'ailleurs peu compatibles avec une politique environnementale cohérente.

Malgré ce contexte difficile, nous soutiendrons et nous voterons ce budget, président, parce qu'il faut bien avancer et qu'il faut bien qu'on fasse quelque chose. Je remercie, pour avoir suivi avec eux les travaux, les services sur la préparation de ce budget et les équipes de Cyrille. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal. Autre prise de parole ? Catherine, pour le groupe UPLCI.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci Monsieur le président. Mes chers collègues. Ce budget primitif pour l'année 2025 que vous nous soumettez président et qui a été brillamment exposé par notre collègue Claire est conforme, on l'a déjà dit à nos orientations budgétaires. Ce budget, comme vous l'avez rappelé, s'est élaboré dans un contexte où l'effort financier attendu des collectivités bien évidemment impacte les capacités d'action de nos propres collectivités. Néanmoins, ce projet de budget qui nous est présenté est responsable et volontariste. Pour faire écho aux propos de Pascal, il est important de rappeler que la situation financière actuelle des départements découle d'une modification de la fiscalité. Cette réforme, entreprise sous la mandature précédente, a favorisé les communes en leur transférant des recettes auparavant destinées aux départements. C'est ce qui a généré cette situation pour les départements. Il ne faut pas l'oublier. Le contexte général nous a conduits à sauvegarder un équilibre minimaliste en section de fonctionnement tout en maintenant nos moyens humains, je tiens à le rappeler, malgré ce qui a été dit, et à conserver un plan d'investissement ambitieux porteur de soutien à l'économie à l'emploi.

Notre premier poste de dépenses de fonctionnement demeure les solidarités et comme l'ont fort bien rappelé nos collègues Florence et Claire, ce sont près de 40 millions d'euros supplémentaires qui ont été consacrés dans les années précédentes à ce secteur et le maintien des ressources dans cette politique nous permettra notamment de déployer avec force et ambition le schéma

des solidarités et bien entendu de répondre aux besoins de nos citoyens. Par ailleurs, et contrairement à certains départements ou certaines régions, nous faisons le choix de continuer à soutenir les dispositifs en faveur de la culture, du sport et de la jeunesse et des associations. C'est ce qui alimente et renforce le lien social et préserve l'avenir. Ce sont aussi des secteurs et des vecteurs d'inclusion comme l'attestent les journées de formation des enseignants du secteur musical que tu citais tout à l'heure, président, enseignement qui a placé une thématique que je trouve tout à fait pertinente autour de l'apprentissage musical et de l'autisme, ce qui prouve bien que la culture est bien proche aussi de l'action sociale lorsqu'on veut bien l'orienter de cette façon.

Nous ne renoncerons pas non plus à l'entretien de nos infrastructures routières et nous allons même poursuivre nos investissements avec une inscription au budget primitif de plus de 58 millions d'euros. L'année 2025 sera marquée et cela a été dit à maintes reprises par le lancement de la construction de la Passerelle sur la Loire, cofinancée avec l'État, la région et Agglopolys. Ce projet structurant pour notre territoire permettra de sécuriser la traversée de la Loire et développera les liaisons douces sur notre bassin de vie, ce qui me semble essentiel. Les collectivités territoriales représentent le principal investissement public. Dans un contexte de baisse de l'activité du BTP liée à la fois à la situation économique et à la rareté du foncier générée par le ZAN, ce choix de notre collectivité confirme notre département comme acteur majeur du territoire. Au même titre, comme nous l'avons constaté, la DDSR et la DDAD sont reconduites pour les collectivités du bloc communal afin d'accompagner la ruralité et le développement durable. Des dispositifs qui sont simples et efficaces pour notre territoire, je pense qu'il est utile de le rappeler.

Chers collègues, le président l'a rappelé, les départements sont dans une situation critique et notre saine gestion reconnue il y a quelques semaines par la Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire nous permet de limiter l'effet ciseau des derniers exercices. Néanmoins, ce budget invite bien évidemment à la prudence, au regard de la chute de notre épargne nette. Enfin, et c'est utile de le rappeler, nous maintenons notre participation croissante sur le service départemental d'incendie et de secours, c'est une priorité phare dans le contexte actuel d'évolution climatique et de classement du massif de Sologne en massif à haut risque d'incendie. Afin de maintenir une action publique départementale de proximité volontariste, d'innovation et de soutien à la ruralité, les élus de la majorité départementale font le choix d'un budget responsable vis-à-vis des Loir-et-Chériens pour préserver notre avenir collectif. Nous voterons ce budget.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Pascal, tu souhaites reprendre la parole ?

Monsieur Pascal BIOULAC

Oui, je souhaite évoquer deux points qui me préoccupent. J'espérais que ces irritations se dissiperaient en parlant, mais ce n'est pas le cas, et j'ai omis de les mentionner. Pour répondre ou en tout cas pour en reparler avec lui, je suis d'accord avec Stéphane sur le CDPNE, il y a des problèmes de forme, mais les problèmes de forme ne viennent pas du département. On est quelques-uns ici dans l'assemblée, et je ne parlerai pas pour les autres, à être irrités de la position de certains élus du CDPNE quand on fait du développement économique et qu'on se prend des volées de bois vert dans des réunions publiques, quand on veut défendre et porter des projets sur nos territoires. Si on a besoin de faire des efforts de forme, le CDPNE a besoin d'en faire. Et pour dire comme tous les ans, puisque je suis encore plus irrité que d'habitude, je voterai contre la subvention à l'ONF à titre personnel. Leur attitude qui continue à être provocatrice est inadmissible. Donc je voterai donc contre cette subvention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je ne vois plus de demande de parole, je vais donc vous proposer de voter ce budget primitif

2025. À l'issue de l'examen de l'ensemble des rapports, le projet de budget primitif 2025 consolidé s'équilibre en dépenses et en recettes à 468 110 156 €, en incluant les mouvements d'ordre à 551 063 366 €. Ce montant est l'agrégation du budget principal et des budgets annexes, laboratoire départemental d'analyses, service qualité de l'eau, fonds de solidarité logement, aérodrome du Breuil et production d'énergie photovoltaïque. Je vous précise également que ce budget comprend une provision pour mouvements de trésorerie équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 13 millions d'euros. L'équilibre global de ce budget intègre un volume d'emprunt de 33,9 millions d'euros. Je vous propose donc d'adopter ce budget primitif 2025, d'en fixer le niveau de vote au chapitre et d'approuver l'ensemble des décisions figurant dans le projet de délibération. Nous allons donc passer au vote. Qui vote contre ce budget ? Nous avons deux votes contre. Qui s'abstient ? Nous avons quatre abstentions. Qui vote pour ? Le budget primitif 2025 est donc adopté, je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 – *Le budget primitif 2025 consolidé s'équilibre à hauteur de 551 063 366 € et se décline tel qu'il suit :*

	Dépenses	Recettes
<i>Budget principal</i>	539 145 620 €	539 145 620 €
<i>Budget annexe laboratoire départemental d'analyses</i>	1 895 269 €	1 895 269 €
<i>Budget annexe service qualité de l'eau</i>	1 221 106 €	1 221 106 €
<i>Budget annexe fonds solidarité logement</i>	1 735 306 €	1 735 306 €
<i>Budget annexe aérodrome du Breuil</i>	2 229 012 €	2 229 012 €
<i>Budget annexe de production d'énergie photovoltaïque</i>	4 837 053 €	4 837 053 €
	551 063 366 €	551 063 366 €

Le niveau de vote du budget primitif et des budgets annexes est fixé au chapitre. Les chapitres sont présentés dans l'annexe n° 1 de cette délibération.

ARTICLE 2 – Modalités d'amortissement dans le budget annexe de production d'énergie photovoltaïque : *Le département adopte la règle de l'amortissement au prorata temporis suivant la méthode linéaire. Les durées d'amortissement par catégorie de biens amortissables pour ce budget sont indiquées dans l'annexe n° 2 à la présente délibération.*

ARTICLE 3 – Avance remboursable entre le budget principal et le budget annexe : *Est décidé de fixer le montant de l'avance remboursable en investissement versée par le budget principal au budget annexe de production d'énergie photovoltaïque à 2 441 639 €. Ce montant maximum pourra être versé au fur et à mesure des besoins du budget et être ajusté lors d'étapes budgétaires futures.*

ARTICLE 4 – Tarif de l'autoconsommation de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques : *Il est décidé de fixer le tarif de revente de l'énergie autoconsommée, produite entre le budget principal et le budget annexe, au prix de revient. Il sera déterminé en fonction de la quantité autoconsommée et de l'amortissement des travaux réalisés.*

ARTICLE 5 – Traitement comptable de la reprise de la dotation départementale d'équipement des

collèges (DDEC) : Pour l'exercice 2025, il sera procédé à la reprise de la DDEC à hauteur uniquement des équipements scolaires, mobiliers, matériels scolaires et informatiques.

ARTICLE 6 – Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées : Pour l'exercice 2025, il sera procédé pour le budget principal à la neutralisation totale des dotations aux amortissement des subventions d'équipement versées.

ARTICLE 7 – Participation du département au SDIS : Il est décidé de fixer la participation du département au SDIS à hauteur de 19 604 725 € en fonctionnement et de 1 000 000 € en investissement, montants auxquels s'ajoute une enveloppe de 142 500 euros à destination des communes employant des sapeurs-pompiers volontaires.

ARTICLE 8 – Le département reverse au groupement d'intérêt public maison départementale des personnes handicapées de Loir-et-Cher (GIP MDPH) la participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour son fonctionnement au titre de 2025, d'un montant estimé à 547 000 €.

ARTICLE 9 – Il est attribué une participation maximale de 840 000 € au titre du fonds de solidarité pour le logement pour l'équilibre de ce budget annexe en 2025. Cette participation sera versée en deux fois : un premier acompte de 50 % versé en début d'exercice 2025 ; le solde versé en fin d'exercice 2025 à hauteur du montant permettant l'équilibre des dépenses et des recettes relatives au budget annexe du FSL sur cet exercice, dans la limite de 50 % de la participation maximale attribuée.

ARTICLE 10 – Taux de répartition de la taxe d'aménagement : Il est décidé de maintenir à l'identique le taux à 2,5 % ainsi que sa répartition comme suit : 2,10 % pour la protection des espaces naturels sensibles (ENS) et 0,40 % pour le CAUE (soit un reversement estimé à 400 000 €).

ARTICLE 11 – Contribution au fonctionnement de l'établissement public Loire (EPL) : Compte tenu du reliquat de crédits toujours disponible à l'EPL sur l'opération abandonnée de Chambonchard estimé à 60 000 €, la contribution départementale à l'EPL pour 2025 est ramenée à 45 000 €.

ARTICLE 12 – Fonctionnement du SMO : La participation du département au fonctionnement du SMO Val de Loire Numérique est fixée à 118 700 € pour 2025.

ARTICLE 13 – Participation au budget de l'agence technique départementale : La participation 2025 du département de Loir-et-Cher pour le financement de l'agence technique départementale est fixée à 131 000 €.

ARTICLE 14 – Exonération des charges pour les personnes hébergées par nécessité absolue de service dans les collèges publics : La franchise d'exonération des charges locatives pour les personnels logés par nécessité absolue de service pour 2025 est identique à 2024. Elle s'élève à 1 798 € avec chauffage collectif et à 2 400 € sans chauffage collectif.

ARTICLE 15 – Fonds départemental de restauration scolaire : La répartition par établissement en faveur des collèges privés figure en annexe n° 3 à la présente délibération.

ARTICLE 16 – Il est décidé d'attribuer une subvention départementale représentant 18,5 % du coût H.T., soit 1 659 563 €, à l'INSA Centre Val de Loire pour soutenir le projet d'extension et de restructuration de ses locaux. Cette subvention sera versée à compter de l'année 2026 suivant l'avancement du chantier.

Présents : 24

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois,

Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 6

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Tania André à Bruno Harnois ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Angélique Dubé à Christophe Thorin ; Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote général	Voix	Élus
Pour	24	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault), Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir de Jacques Paoletti), Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir d'Angélique Dubé), Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).
Contre	2	Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Abstention	4	Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux.

Dépôts	Décision objet de dépôts
	Article 16 : dépôts de Claire Foucher-Maupetit et de Virginie Verneret (désignations au sein de l'INSA Centre-Val de Loire) / Article adopté à 21 voix pour / 2 contre / 4 abstentions

Résultat : La délibération est adoptée.

Nous allons passer maintenant au dossier n° 3 qui est la situation des AP/CP et AE/CP et qui sera présenté par Claire Foucher-Maupetit.

3. Situation des AP/CP et AE/CP – Budget primitif 2025

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Je vous propose donc d'approuver le rapport relatif à la situation des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) dont les mouvements se soldent à : concernant les AP de dépenses, 52 169 194,97 € ; pour les AP de recettes, + 833 904 € et les AE de dépenses, 787 500 €. Voilà président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire, je vous propose le vote de ce dossier n° 3. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Qui vote pour ? Très bien, je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : À l'issue de la présente session, la situation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement s'établit conformément aux tableaux figurant en annexes n° 1 à n° 6 à la présente délibération, et est adoptée.

ARTICLE 2 : Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement listées en annexe n° 7 à la présente délibération, sont clôturées.

Présents : 24

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 6

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Tania André à Bruno Harnois ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Angélique Dubé à Christophe Thorin ; Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	24	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault), Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir de Jacques Paoletti), Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir d'Angélique Dubé), Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	6	Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Résultat : La délibération est adoptée.

4. Subventions 2025

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier n° 4 pour clôturer cette matinée de travail. Cyrille, tu vas nous annoncer les déports.

Monsieur Cyrille BONVILAIN, directeur général des services

Merci Monsieur le président. Les élus suivants se déporteront sur ce vote. Pour la Halle aux grains, Madame André. Pour l'association des maires Mesdames et Messieurs Lhéritier, Foucher-Maupetit, Thorin, Mercier, Thibaud, Huguet. Pour l'observatoire des territoires, Mesdames et Messieurs Huguet, Doucet, Paoletti, Verneret, Vételé et Thibaud. Pour l'agence d'attractivité, les membres de l'AG du CA, Mesdames et Messieurs Gouet, Pillefer, Harnois, Lhéritier, Doucet, Sartori, Huguet, Foucher-Maupetit, Péan, Contour et Beau. Pour l'agence de développement touristique, Mesdames et Messieurs Lhéritier, Peltier, Pillefer, Beau et Repinçay. Pour le CDPNE, Mesdames et Messieurs Gouet, Verneret, Huguet, Lhéritier, El Adraoui et Michel Contour à titre personnel. Pour la société d'agriculture, Mesdames et Messieurs Huguet, Doucet, et Pillefer. Pour l'ADIL, Florence Doucet. Pour Escale et habitat, Hanan El Adraoui. Association habitat jeune cœur de Vendôme, Monsieur Philippe Gouet. Pour la Majo à

Romorantin, Bruno Harnois. Pour l'association Bio-solaire, Benjamin Vételé. Pour l'association Rares Chambord, Stéphane Baudu. Pour les collèges privés, collège Saint-Charles Madame Millet, collège Saint-Vincent Madame El Adraoui, collège Sainte-Marie Monsieur Baudu, collège Saint Julien Monsieur Mercier, collège Notre-Dame de Romorantin-Lanthenay Madame André, collège le Prieuré à Sambin Madame Repinçay, collège Saint- Joseph Madame Gibotteau, collège Notre-Dame des anges Monsieur Contour, collège Saint- Georges Madame Thibaud et collège Notre-Dame et Saint-Joseph, Pascal Huguet.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Monsieur le directeur général. Nous allons maintenant voter ce dossier n° 4. Je rappelle que nous avons fait le choix de baisser en moyenne de 10 % le montant des subventions allouées à nos associations, à nos clubs sportifs. C'est un choix fort du département de maintenir un tel niveau de soutien. Je rappelle aussi que quarante départements ont opté pour une réduction de plus de 50 % des subventions aux associations, tandis que cinq départements ont choisi de ne verser aucune aide, ni aux associations ni aux clubs sportifs, en 2025. Dans ce budget 2025, nous avons préservé nos grands dispositifs pour la culture, le sport, la jeunesse et les collégiens et sollicité un effort raisonnable pour les associations sans faire de coupes budgétaires brutales comme ont pu le proposer certains départements et régions. Il vous est proposé d'attribuer 7 975 147 € en subventions de fonctionnement dans ce budget 2025. On ne va pas voter subvention par subvention, mais on va faire un vote global. S'il y avait un vote négatif ou une abstention sur un dossier, c'est le moment ou jamais. Pascal pour l'ONF ? Pas d'autres interventions ?

Madame Lionella GALLARD

Comme vous l'aurez compris, le groupe Loir-et-Cher autrement va s'abstenir sur l'ensemble des subventions.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

D'accord. Je mets donc au vote, qui vote pour ? Qui s'abstient ? J'en compte six. Je vous remercie.

Présents : 24

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 6

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Tania André à Bruno Harnois ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Angélique Dubé à Christophe Thorin ; Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote général	Voix	Élus
<u>Pour</u>	24	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault), Élodie Péan,

Contre Abstention		Élodie Péan (pouvoir de Jacques Paoletti), Stéphane Badao, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir d'Angélique Dubé), Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).
	0	
	6	Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui

Cas particulier	Subvention de fonctionnement de 9000 € à l'ONF		
	Pour	22	
	Contre	2	Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault).
	Abstention	6	

Cas particuliers - attributions avec déports					
Structures concernées	Subventions concernées	Élus concernés par un déport	Vote Pour	Votre Contre	Abst
Centre culturel du blésois – La Halle aux grains	Subvention 81 000 € au titre du soutien au projet artistique et culturel de la scène nationale	Bruno Harnois (pouvoir de Tania André)	22	0	6
Association des maires et présidents d'EPCI de Loir-et-Cher	Subvention de 114 000 € au titre des actions de formation au bénéfice de	Catherine Lhéritier Claire Foucher-Maupetit Christophe Thorin Philippe Mercier Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault) Pascal Huguet	16	0	6
Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher	Subvention de fonctionnement de 845 000 € et subvention d'investissement de 50 000 €	Pascal Huguet Florence Doucet Élodie Péan (pouvoir de Jacques Paoletti) Virginie Verneret Benjamin Vételé Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault)	16	0	5
Agence d'attractivité de Loir-et-Cher	Subvention 805 000 € au titre du fonctionnement	Philippe Gouet Bernard Pillefer Bruno Harnois Catherine Lhéritier Florence Doucet Pascal Huguet Claire Foucher-Maupetit Élodie Péan Michel Contour Marie-Pierre Beau	12	0	5

Agence de développement touristique Loir-et-Cher	Subvention de 1 008 000 € au titre du soutien au tourisme	Catherine Lhéritier Virginie Vernet (pouvoir de Guillaume Peltier) Bernard Pillefer Marie-Pierre Beau Geneviève Repinçay			
CDPNE (comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement)	Subvention 109 800 € : actions ENS Subvention 100 000 € : actions protection environnement	Philippe Guet Virginie Verneret Pascal Huguet Catherine Lhéritier Hanan El Adraoui Michel Contour	19	0	4
Société départementale d'agriculture de Loir-et-Cher	Subvention 76 703 € - organisation de manifestations et concours agricoles	Pascal Huguet Florence Doucet Bernard Pillefer	21	0	6
ADIL DE LOIR-ET-CHER	Subvention 86 423 € - fonctionnement	Florence Doucet	23	0	6
Association Habitat Jeunes Ô Cœur de Vendôme	Subvention de 45 000 € - Fonctionnement 2025 du FJT HJOVCV	Philippe Guet	23	0	6
Association La Majo de Romorantin-Lanthenay	Subvention de 26 676 € à Ethic Etapes Jean Monnet (ex Majo) pour le fonctionnement du FJT de Romorantin	Bruno Harnois	22	0	6
Association BIO SOLIDAIRE	Subvention 79 500 € - Insertion par l'activité économique - ACI	Benjamin Vételé	24	0	5
Association Kairos Chambord	Subvention 21 200 € - Insertion par l'activité économique	Stéphane Baudu	23	0	6
Collège privé Saint-Charles à Blois	Équipement informatique : 5 427 €	Marie-Hélène Millet	23	0	6
Collège privé Saint-Vincent à Blois	Équipement informatique : 5 348 €	Hanan El Adraoui	24	0	5
Collège privé Sainte-Marie de Blois	Équipement informatique : 14 138 €	Stéphane Baudu	23	0	6
Collège privé Saint-Julien à Montoire	Équipement informatique : 2 489 €	Philippe Mercier	23	0	6

Collège privé Notre-Dame à Romorantin-Lanthenay	Équipement informatique : 7 016 €	Bruno Harnois (pouvoir de Tania André)			
Collège privé le Prieuré à Sambin	Équipement informatique : 13 608 €	Geneviève Repinçay	24	0	5
Collège privé Saint-Joseph à Vendôme	Équipement informatique : 7 995 €	Monique Gibotteau	23	0	6
Collège privé Notre-Dame des anges à Vineuil	Équipement informatique : 4792 €	Michel Contour	24	0	5
Collège privé Saint-Georges à Salbris	Équipement informatique : 3 839 €	Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault)	22	0	6
Collège privé Notre-Dame et Saint-Joseph à Mer	Équipement informatique : 5 348 €	Philippe Huguet	23	0	6

Résultat : Les attributions de subventions inscrites dans la délibération sont adoptées.
 La délibération est adoptée.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, notre session budgétaire est terminée. Je vous remercie pour la qualité de nos échanges qui sont toujours de bon niveau. Cette session était très sereine. Je vous retrouve pour ceux qui le souhaitent au Bourg-neuf. Il y a une signature requise pour la délibération du budget primitif. Bernard, un mot ?

Monsieur Bernard PILLEFER

Je voulais juste faire une petite intervention toute simple. Je voulais vous adresser mes félicitations et à l'ensemble des équipes pour la qualité de la présentation qui est un peu nouvelle et sectorielle du projet de budget, avec des graphiques et surtout l'apparition des pages qui sont appelées « l'essentiel ». Sincèrement, je trouve que cela résume très bien les têtes de chapitres, donc je tenais à le dire et cela me rappelle, un petit clin d'œil, avec ce qui se fait au Sénat.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Dans le même ordre d'esprit, Monsieur le président merci également d'avoir changé l'organisation des débats, cela m'a semblé plus fluide. Donc c'était très bien. Merci à vous.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci à vous tous. Vous restez quelques instants pour signer le document pour le vote du budget primitif et pour ceux qui le peuvent, on se retrouve au Bourgneuf. Merci à vous.

La séance est levée à 12h34.